Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
MAY 3 1996
BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Service correctionnel du Canada

Entre Nous

Volume 21 N° 1 printemps 1996

Construction CORCAN

Construction CORCAN se bâtit une belle renommée! La nouvelle gamme de produits et de services mise au point n'est pas passée inaperçue. Le commissaire du SCC, John Edwards, a présenté un certificat d'appréciation à l'équipe de CORCAN lors de la cérémonie annuelle de remise des certificats tenue à l'administration centrale en janvier.

Ray Saunders, Terry O'Neill, Henry tenDen et Rob Kisielewski de CORCAN ont reçu un certificat de même que Habib Chaudry, George Centen, Sylvie Desmarais, Malcolm MacPherson et Chris Posner du SCC, pour leur travail dans le domaine des produits et services de CORCAN. Bien que Construction CORCAN n'ai débuté ses opérations à travers le pays que cette année, il a fait sa marque comme concept novateur dans le domaine des affaires et des services correctionnels.

Construction CORCAN est surtout un programme de réadaptation à l'intention des détenus, mais son objectif est de devenir une entreprise de produits et services rentable qui répond efficacement aux besoins de ses clients, qu'il s'agisse du gouvernement ou d'organismes à but non lucratif. Grâce à des projets allant de petits travaux de rénovation à une installation de sélection des déchets, CORCAN permet aux détenus d'acquérir des compétences en demande sur le marché tout en offrant des services importants au SCC et à l'administration fédérale.

À la fin de 1995-1996, des projets de construction d'une valeur de plus de 6 million de dollars auront été réalisés et plus de 90 emplois de détenus auront créés. Et CORCAN devrait plus que doubler ces chiffres pour 1996-1997.

Suite à la page 7

Une fiche parfaite!

Cette année, la totalité des 401 détenus qui ont été autorisés à sortir durant la période des fêtes sont «rentrés au bercail».

Les représentants du Secteur de l'imputabilité et de la mesure du rendement ont dit qu'il s'agit d'une première, selon les données historiques disponibles.

L'an dernier, un taux de réussite de 99,4 % a été atteint. 334 détenus avaient été autorisés à sortir durant la période des fêtes.

Les représentants du Secteur en ont également profité pour remercier les établissements qui ont entré données rapidement. ■

Dépistage de la tuberculose

La tuberculose est devenue une préoccupation importante au SCC il y a environ un an, lorsque les médias ont déclaré que le Service faisait face à une propagation de cette maladie que la plupart des gens croyaient presque disparue.

Le SCC a réagi rapidement en collaboration avec Santé Canada pour régler le problème et apaiser les craintes. On a offert à tous les détenus et le personnel de subir un test de dépistage de la tuberculose. Jusqu'à maintenant, seulement trois détenus — un à l'établissement de Millhaven, un à l'établissement William Head et un à l'établissement Archambault — seraient atteints de la tuberculose. Il n'y a pas de cas confirmé de tuberculose active chez le personnel.

En avril dernier, le SCC et Santé Canada ont conclu un *Protocole d'entente* pour mettre en oeuvre un programme national de dépistage de la tuberculose dans les établissements du SCC et les bureaux de libération conditionnelle. Le programme est surveillé par un Comité directeur national qui compte des représentants du SCC, de Santé Canada et du Syndicat des employés du Solliciteur général. Il prend des décisions au sujet du programme et de son fonctionnement.

Le programme comporte un programme de dépistage national — y compris des protocoles de suivi et des lignes directrices pour le dépistage de la tuberculose. Le SCC et Santé Canada mettront au point un système automatisé de suivi de la tuberculose pour recueillir des renseignements et produire des rapports sommaires au niveau national, régional ou encore au niveau des établissements et bureaux de libération conditionnelle.

Suite à la page 8

Dans ce numéro

2 Message du Commissaire
3 D'un océan à l'autre
7 Les détenus étudient!
8 Comprendre la tuberculose
9 Un oeil sur... Terry Lumb (CCC)
10 Vue de l'extérieur
11 Surveillance différentielle
11 Recensement
12 Statistiques... en bref

Service correctionnel Canada
Canada

Le message du Commissaire

CE QUI EST BON ET CE QUI L'EST MOINS

Les 10 500 fonctionnaires que compte le Service correctionnel du Canada sont en vaste majorité d'honnêtes personnes qui s'efforcent d'effectuer au mieux un travail très difficile. Le grand nombre de visiteurs étrangers que nous recevons reconnaissent d'ailleurs sans hésiter que nous formons, à beaucoup d'égards, l'un des meilleurs services correctionnels au monde. Au cours des dernières années, nous avons beaucoup accompli, et notamment ce qui suit :

• Le nombre d'évasions d'établissements à sécurité minimale a diminué considérablement, passant de 202 en 1993-1994 à 98 en 1994-1995, et il était de seulement 44 après 10 mois, en 1995-1996.

• Le nombre d'incidents graves dans la collectivité attribuables à des délinquants sous responsabilité fédérale en liberté conditionnelle a diminué considérablement cette année; il y en avait 133 après 10 mois, alors qu'il y en a eu 256 pour toute l'année 1994-1995.

• Nous avons très bien fait face à l'augmentation rapide de la surpopulation dans nos établissements à sécurité moyenne et maximale. La tension s'y est indubitablement accrue, mais le nombre d'incidents graves n'y a pas pour autant augmenté, au contraire.

• Nous nous sommes résolument attaqués à des problèmes tels que la consommation de drogue en prison.

• Nous avons continuellement amélioré nos outils d'évaluation du risque, nos systèmes d'information et d'autres moyens.

Toutefois, les témoignages et les arguments présentés devant la commission d'enquête Arbour nous ont appris, au grand désarroi d'un bon nombre d'entre nous, qu'à tous les niveaux nous faisonss selon toute apparence, un nombre trop important d'erreurs par action ou par omission. Il serait réconfortant de penser que ces erreurs sont reliées uniquement aux événements survenus à la Prison des femmes en 1994 mais ayant consulté trois ans de rapports d'enquête, de vérifications et autres rapports, je suis convaincu que tel n'est pas le cas. Deux des problèmes mis en évidence sont les suivants :

... nous formons, à beaucoup d'égards, l'un des meilleurs services correctionnels au monde.

• *l'inobservation* de la loi et des règlements ainsi que des règles administratives telles que les directives du Commissaire, les instructions régionales, les ordres permanents et les consignes locales. Nous devons déterminer pourquoi cette situation existe. Serait-ce pour les raisons suivantes :

- la culture de notre organisation incite ses membres à penser que les règles n'ont pas à être observées avec rigueur;

- la formation est insuffisante;

- la surveillance n'est pas appropriée;

- les normes ne sont pas réalistes et, en conséquence, elles ne sont pas prises au sérieux;

- il y a tellement de règles que l'on ne peut se souvenir de toutes?

Nous pouvons essayer de changer les lois et nous pouvons changer nos politiques administratives, mais, par contre, nous n'avons pas le pouvoir de ne pas les observer tant qu'elles n'ont pas été changées.

• *la piètre qualité du travail administratif.* Ainsi, il arrive que des notes de service renferment des erreurs, que des formulaires ne soient pas remplis ou ne le soient pas au complet et que les justifications de mesures prises ne soient pas conformes aux règles. En effet, comme de nombreux autres groupes professionnels, tels que les travailleurs sociaux, les policiers et les enseignants, il se peut que nous rechignions à effectuer le nombre croissant de tâches administratives qui nous sont imposées, parce qu'elles nous enlèvent du temps pour avoir des contacts personnels. Toutefois, en raison de l'obligation que nous avons maintenant de rendre des comptes au public, nous devons effectuer ces tâches. Nous pouvons chercher des moyens de les réduire (il se peut en effet qu'il y en ait qui sont inutiles ou trop complexes), mais, tant que nous n'en avons pas trouvé, nous devons effectuer ces tâches consciencieusement.

J'accorde une haute priorité aux améliorations que nous devons faire dans ces deux domaines au cours des prochaines semaines et j'espère pouvoir annoncer ce que nous ferons dès que j'en aurai discuté avec les dirigeants du SCC et des syndicats. J'invite tous les lecteurs à nous faire parvenir des suggestions à ce sujet, par courrier électronique ou ordinaire. ■

John Edwards

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

PACIFIQUE – Les compétences que les délinquants acquièrent grâce au programme de développement des aptitudes cognitives agissent en quelque sorte comme des vaccins «immunisants» contre les facteurs criminogènes. Et, comme pour toute immunisation, un «rappel» est nécessaire afin de maintenir les changements provoqués dans leur comportement

Afin de répondre à ce besoin, le personnel et les coordonnateurs des programmes d'acquisition des compétences psychosociales, dans la région du Pacifique, ont conçu un cours de recyclage en matière d'aptitudes cognitives il y a un peu plus d'un an. Ce cours en dix modules passe en revue les compétences enseignées dans le cadre du programme original; il met l'accent sur l'application de ces compétences dans la vie de tous les jours et sur les techniques de maîtrise de soi. Les délinquants apprennent à contrôler leurs pensées et leur comportement en faisant des exercices pour mettre immédiatement en pratique les aptitudes cognitives dans leur vie personnelle, notamment en tenant un journal.

On a amorcé trois projets pilotes en mai dernier afin d'évaluer la faisabilité et l'efficacité du nouveau cours. Tina Mathieu, animatrice de programmes communautaires de développement des aptitudes cognitives, au bureau du district de Fraser Valley, a dirigé deux groupes, l'un de huit délinquants à l'établissement de Ferndale, et l'autre, plus petit, au centre correctionnel communautaire de Sumas. Dave Stephens, qui remplit la même fonction que Tina, mais au bureau de libération conditionnelle de Victoria, a donné des séances individuelles à plusieurs délinquants en liberté conditionnelle.

Les animateurs ont été agréablement surpris de voir que les délinquants parlaient facilement de leurs problèmes et s'aidaient mutuellement à corriger leurs idées fausses, à maîtriser leurs émotions, à avoir une attitude moins négative et à trouver des solutions créatives à leurs problèmes.

Le nouveau cours a suscité de l'enthousiasme, tant chez le personnel que chez les délinquants, comme en témoignent les nombreux noms de participants soumis pour les prochaines sessions. Tous les animateurs de la région dans le domaine des aptitudes cognitives ont maintenant reçu la formation requise pour donner ce cours de recyclage.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Joanne Reynolds, coordonnatrice régionale de l'acquisition des compétences psychosociales, au (604) 870-2553.

FERNDALE – Avec quelques jeunes filles de l'association des Guides et un biologiste de la localité, les détenus de l'établissement de Ferndale ont contribué à ramener le saumon à sa source. Ils ont aidé à fortifier l'écosystème d'un ruisseau à Abbotsford (C.-B.) en plantant des arbres, des arbrisseaux et des plantes le long des berges. Les plantes donnent de l'ombre au saumon durant les mois d'été, et leur système racinaire consolide les berges. Le travail des détenus a consisté surtout à stabiliser les berges et à construire des barrages et des bassins afin de créer un habitat propice pour le poisson.

MISSION, ELBOW LAKE – Dans l'esprit de Noël, les détenus des établissements de Mission et d'Elbow Lake ont donné 600 $ à la *Women's Resource Society*, lesquels ont servi à acheter divers articles, notamment des jouets, à de jeunes victimes de la région d'Abbotsford et de Mission. L'argent recueilli par les détenus provenait de dons personnels ainsi que des profits tirés de bingos et de la vente de chaussettes et de serviettes dans l'établissement. En outre, les détenus fabriquent des meubles pour les locaux de la *Women's Resource Society*, tant à Abbotsford qu'à Mission.

Selon des représentants du milieu carcéral, les dons permettent aux détenus de montrer qu'ils se préoccupent encore de leur communauté et des sentiments des jeunes victimes. ■

PÉN. DE LA SASKATCHEWAN – Le 9 décembre, Marge Nainaar, présidente locale du comité consultatif de citoyens, a reçu le *Wolf Award* au pénitencier de la Saskatchewan, dans le cadre d'une fête dont le thème était Noël dans le monde. Le *Wolf Award* est une sculpture de 45cm de haut représen-tant un loup, comme son nom l'indique. Marge s'est vu décerner cette récompense par la Chambre de commerce et la *Phoenix Multicultural Society* pour avoir promu le multicul-turalisme et l'harmonie entre les races.

ROCKWOOD – La récolte a été bonne pour l'établissement de Rockwood! Celui-ci a reçu le *Grand Champion Silage Ribbon* pour l'échantillon qu'il a présenté dans la catégorie des légumineuses à l'Exposition agricole de l'Ouest canadien, qui s'est tenue à Régina du 25 novembre au 1er décembre. En remportant le premier prix, l'établissement a reçu 150 $ et a pu vendre son échantillon 1 200 $.

Rockwood a également obtenu des premières places dans les catégories ensilage de maïs et autres ensilages, lesquelles lui ont valu chacune 150 $ et un ruban rouge.

À cette exposition, on peut voir une variété de machines et de produits agricoles (bétail, céréales, fourrage, etc.) venant d'un peu partout au Canada et aux États-Unis.

Félicitations au personnel d'Agroentreprise et aux détenus à Rockwood!

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Blair Coggan, Agroentreprise - CORCAN, au (204) 344-5111.

BOWDEN – À l'établissement de Bowden, le *Skill Building and Language Barriers Program* a été suivi l'an dernier par des détenus qui avaient moins de facilités pour assimiler, en plus d'éprouver des difficultés d'ordre linguistique. Ce programme a été conçu dans le cadre du programme national *L'alcool, les drogues et les choix personnels*, à l'intention des personnes qui n'arrivaient pas à saisir ou à retenir l'information transmise durant les séances ordinaires parce que le rythme d'apprentissage ne leur convenait pas.

Les animateurs du programme, Garry Pierce et Dave Wielinga, ont consacré plus de temps aux participants individuellement qu'en groupe. Pour que l'information soit bien reçue et comprise, ils se sont servis d'outils comme des documents vidéo, des tableaux à feuilles et des jeux. Les détenus étant à l'aise, il a été facile d'obtenir leur participation, d'autant plus qu'on a parfois fait appel à d'autres détenus pour animer.

Les détenus qui éprouvaient des problèmes linguistiques aux séances ordinaires ont bénéficié de l'aide d'interprètes inuit.

Le programme a suscité des commentaires favorables de la part du personnel aussi bien que des détenus. Bon nombre de ces derniers n'avaient jamais obtenu de certificat pour un cours auparavant. Ils étaient contents d'eux et ils étaient bien décidés à s'inscrire à d'autres programmes de traitement.

Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez téléphoner à Hugh Graham, au (403) 227-3391, poste 422.

BOWDEN – Le directeur de l'établissement de Bowden a mis les détenus au défi de fabriquer des meubles qui soient solides et durables tout en étant de belle apparence. Mission accomplie! Les détenus ont tout fait eux-mêmes, depuis la conception et la construction jusqu'à la peinture et les coussins, et le résultat de ce travail des artisans de CORCAN est une réussite. Tous les établissements peuvent maintenant se procurer ce nouveau mobilier confortable, durable et attrayant qui a été baptisé Bow V. Il est fait avec des matériaux et du tissu de première qualité, et il est offert en plusieurs couleurs.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Barry Forhan, directeur adjoint, Services de gestion, au (403) 227-6022.

INAUGURATIONS

Ce fut un automne bien rempli pour les trois nouveaux établissements qui ont ouvert leurs portes dans la région des Prairies. Les cérémonies organisées pour la circonstance ont été un succès.

•

GRANDE CACHE – Le 16 novembre 1995 avait lieu l'inauguration de l'établissement de Grande Cache, situé au nord de l'Alberta. La journée de festivités a débuté par la traditionnelle coupe du ruban.

En 1994, le gouvernement provincial a annoncé la fermeture du centre correctionnel de Grande Cache à cause des restrictions budgétaires. En juillet 1995, à l'issue de négociations entre les autorités provinciales et fédérales, l'établissement a été loué au gouvernement fédéral pour une période de 25 ans. Les 440 places qu'il renferme aideront à atténuer le problème de surpopulation dans la région des Prairies.

Pour de plus amples renseignements, contactez Floyd Wilson, au (403) 827-4200.

•

EDMONTON – Le lendemain, c'était au tour de l'établissement pour femmes d'Edmonton de tenir sa cérémonie d'inauguration. De nombreux dignitaires et plus de 500 membres du public ont été conviés à l'ouverture de cet établissement nouveau genre. Voici ce qu'a déclaré l'honorable Herb Gray, Solliciteur général du Canada, dans son message de bienvenue : «L'établissement pour femmes d'Edmonton n'existerait pas si ce n'était de l'intérêt et de l'appui manifestés par plusieurs personnes d'Edmonton, une ville où tous les niveaux de gouvernement, les organisations bénévoles, les entreprises, les prestataires de services du secteur privé et les citoyens ordinaires étaient disposés à échanger, à écouter, à dialoguer et à apprendre, bref à collaborer».

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Jan Fox, directrice, au (403) 495-3656.

•

PAVILLON DE RESSOURCEMENT – Des aigles ont survolé la cérémonie d'inauguration du pavillon de ressourcement Okimaw Ochi le 24 août 1995, ce qui est de bon augure pour le premier établissement offrant des programmes conçus par du personnel autochtone, pour des détenues autochtones. La fête traditionnelle a été précédée d'un chant du drapeau, d'un chant de la victoire et d'un chant d'honneur. Plus de 1,500 personnes ont pu assister à cette célébration, à Maple Creek (Saskatchewan), à laquelle participaient des Aînés, le *Pipestone Drum Band* et plusieurs invités, dont le Solliciteur général Herb Gray, qui a souligné ceci : «Cet établissement

correctionnel est unique en son genre, non seulement au Canada, mais à l'échelle internationale. Nul doute que son caractère innovateur suscitera de l'intérêt ailleurs dans le monde».

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Norma Green, Kikawinaw, au (306) 662-4700. ■

MOYENNE DE L'ONTARIO – L'équipe de planification du nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario a profité des avantages de la consultation. En effet, les membres de l'équipe ont constaté que, même si le processus a pris du temps et a souvent constitué un défi, il a été avantageux de faire participer la population à leur projet, car cela a permis de mieux faire comprendre et accepter le projet - et les a amenés, en plus, à apporter des améliorations à la conception et à l'organisation de l'établissement.

Dès le départ, Joe Beatty, gestionnaire du projet original du SCC pour l'établissement, a jeté les bases de ce processus en encourageant la population à assister à des séances d'information. L'équipe de projet actuelle, placée sous la responsabilité du directeur Fraser McVie, a suivi cet exemple et s'est efforcé de faire participer la collectivité aux décisions comme le choix de l'emplacement ainsi que la conception et les caractéristiques de fonctionnement de l'établissement.

Les membres de l'équipe du projet signalent que le processus de consultation leur a permis de tester leurs idées et leurs concepts par rapport aux normes et aux attentes du public. Il a également contribué à déterminer des possibilités de partenariat avec les établissements d'enseignement, les organismes de services et les entreprises locales intéressés à participer directement à la vie de l'établissement en fournissant des services ou des programmes. Une séance d'information publique à l'intention des entrepreneurs et des fournisseurs, tenue en octobre, a permis de produire une liste de fournisseurs et de services pour le projet. D'autres séances d'information publique sur l'embauche et les marchés publics sont prévues. Le directeur et l'équipe du projet — de concert avec les collèges communautaires, les universités et le Conseil scolaire de Muskoka — ont commencé une série d'exposés sur les débouchés au SCC et s'emploient à faciliter l'accès aux cours de droit et de sécurité pour les élèves intéressés de Muskoka.

Le Comité consultatif public (CCP) est en train de dresser un nouveau mandat pour devenir un Comité consultatif de citoyens (CCC) rattaché au complexe. Le président du CCP, Ron Clifford, a assisté à la conférence nationale des CCC à Winnipeg et à la conférence régionale tenue à Kingston; il est revenu de ces rencontres avec un enthousiasme renouvelé pour la gestion des questions correctionnelles entourant ce projet.

Les membres du CCP/CCC recevront une formation en gestion des risques qui leur permettra de se familiariser avec les pratiques correctionnelles et d'améliorer le partenariat avec la collectivité de façon à ce que tous aient une compréhension commune des pratiques correctionnelles.

L'équipe de projet a exprimé sa gratitude au public pour sa participation en lui permettant d'assister à une cérémonie de la première pelletée de terre en octobre. Des dignitaires locaux, des gens de la classe politique et des représentants du SCC se sont joints pour marquer officiellement le début de la construction. Le directeur et son équipe espèrent que le public participera encore davantage au processus de consultation à mesure que le projet avancera. ■

DRUMMOND – L'établissement Drummond s'est vu décerner dernièrement le prix régional du mérite environnemental pour ses initiatives en matière de protection de l'environnement. C'est la première fois que ce prix est décerné dans la région du Québec.

L'établissement Drummond s'est distingué notamment en raison de ses multiples mesures de récupération des matières recyclables (papier, carton, tissu, métal, etc.), d'économie d'énergie et d'eau potable.

De plus, l'établissement a procédé à la transformation de près de 50% de sa flotte de véhicules à la bi-énergie (gaz naturel et essence) et d'un chariot élévateur fonctionnant entièrement au gaz naturel. Depuis trois ans, l'établissement fabrique également son propre compost qui sert maintenant à enrichir la couche d'humus des terrains de l'établissement.

JOLIETTE – L'établissement Joliette sera fonctionnel à compter de juin 1996 et accueillera ses premières détenues en août 1996.

Les étapes de planification et de mise en oeuvre sont toutefois bien avancées grâce au travail constant de l'équipe actuellement en place qui est postée à l'administration régionale du Québec en attendant que les locaux puissent être habités. Elle est composée de personnes dynamiques qui ont des expériences de travail intéressantes et diversifiées de même qu'un bagage académique qui favorisera la multidisciplinarité. Tous et toutes sont très motivées à travailler dans le sens de la stratégie d'intervention nationale auprès de FPPF.

Actuellement, l'équipe de l'établissement Joliette s'affaire principalement dans les domaines suivants: dotation du personnel, systèmes administratifs, communication avec le public et les médias, préparation des 50 dossiers des FPPF sous entente fédérale/provinciale à la Maison Tanguay en vue de la transition vers Joliette, achats, liaison avec la chargée de projet à l'administration centrale au niveau de la construction, planification des opérations correctionnelles dans leur ensemble et planification des programmes.

Le contrat pour la construction du bâtiment principal a été accordé à une entreprise de la région de Laval, « Le Consortium MR Canada Ltée » en septembre. La construction du bâtiment a débuté en octobre dernier. La capacité totale de l'établissement est de 76 détenues.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Martine Savard, Établissement Joliette au (514) 967-3336.

LECLERC – Suite à la journée média du 7 décembre 1995, le Journal de Montréal a consacré deux pages de son cahier week-end sur la vie quotidienne à l'intérieur des murs. On y relate les différentes facettes de l'intégration des groupes ethniques, le climat actuel de l'établissement et les méthodes de prévention du suicide.

Pour la première fois à l'établissement Leclerc, les journalistes ont eu accès aux unités de visites familiales privées et ont pu interviewer un détenu qui y terminait son séjour.

On expliqua également le programme d'analyse d'urine pour lequel 247 tests ont été effectués sur une période de 4 mois. Environ 15% des tests se sont révélés positifs et ont donné lieu à des mesures disciplinaires et à l'interdiction de visites-contacts. De plus, l'introduction du *Ion-Scanner*, en décembre, a permis de contrôler davantage la drogue dans l'établissement. Il s'agit d'un ordinateur qui permet le dépistage de drogue au toucher des vêtements ou des mains.

CLINIQUE DE SANG – Le 6 décembre 1995 se tenait la Clinique de sang annuelle du SCC région du Québec. La directrice de l'Établissement Montée Saint-François, Lucie McClung, agissait cette année à titre de présidente d'honneur de cette clinique qui récolte chaque année plus de 400 unités sanguines. Le franc succès de cet événement représente une fierté bien légitime.

ÉTABLISSEMENTS MINIMUM – Les Directrices et Directeurs d'établissement à sécurité minimale se sont rencontrés en novembre dernier pour discuter d'un nombre de sujets en matière correctionnelle ainsi que pour partager des pratiques opérationnelles afin d'améliorer leur performance et leur efficacité.

L'accent de la rencontre a été le partage de l'information dans plusieurs domaines telles que les récentes vérifications d'application des politiques, la mesure du rendement, les nouvelles technologies de sécurité, les recherches et les enquêtes réalisées par le SCC.

Le clou de la rencontre a été de constater comment la région du Québec promouvait la participation des détenus dans la communauté. Des visites ont été effectuées sur les lieux des programmes en communauté, gérées par l'établissement Montée St-François, le Centre fédéral de formation et le District Est/Ouest.

PROGRAMME DE LA MAISON D'ARRÊT – Les libérés peuvent maintenant bénéficier d'un programme structuré d'interventions cliniques visant leur réintégration et, ainsi, éviter une réincarcération. Le programme de la Maison d'arrêt, au Centre fédéral de formation, a déjà accueilli un peu plus de 80 délinquants.

Ce programme représente une autre alternative à l'incarcération et est le résultat d'une entreprise conjointe entre le Centre fédéral de formation et le District Est/Ouest du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Pierre Viau, directeur, Centre fédéral de formation, au (514) 661-7786. ■

INITIATIVES COMMUNAUTAIRES– Le bureau du SCC dans la région de l'Atlantique est un chef de file dans le domaine des initiatives communautaires de prévention de la criminalité.

Le projet de Cole Harbour — un projet pilote de la GRC— est un projet de police communautaire auquel participent de 40 à 60 bénévoles qui collaborent avec la GRC dans le cadre d'un programme traditionnel et décentralisé de surveillance de quartier.

Une autre collectivité, Eastern Passage en N.-É., bénéficie également des avantages d'un service de police communautaire. Les citoyens ont participé à des décisions, comme le choix de l'agent affecté à leur collectivité et de l'emplacement du bureau communautaire.

Le Nouveau-Brunswick est en train d'instaurer des services de justice équitables, répondant aux besoins des citoyens, faciles d'accès et axés sur la collectivité. Le système de justice intégré du Nouveau-Brunswick permettra d'avoir accès à toutes les personnes du système de justice pénale qui interviennent dans la gestion du système de justice, l'exécution des programmes, la gestion intégrée et l'automatisation des bureaux. La province devra relever les défis que posent des organismes indépendants divers, l'accroissement de la charge de travail et des ressources limitées. Le SCC aide les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick à atteindre leurs objectifs. Des représentants des deux paliers de gouvernement se sont rencontrés plusieurs fois et continuent de travailler en étroite collaboration. Il est prévu qu'il faudra quatre ans et 46 millions de dollars pour mettre en oeuvre le programme, somme qui sera récupérée après dix ans.

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Un centre de ressources a ouvert ses portes à Charlottetown (Î.-P.-É.) en novembre. Le sous-commissaire régional, Alphonse Cormier, et le sous-commissaire adjoint, Jim Davidson, ont assisté à l'inauguration. Le centre offrira des programmes aux détenus sous responsabilité fédérale et provinciale afin de les aider à devenir des citoyens respectueux de la loi. Le centre dispensera une aide dans les domaines du développement des aptitudes cognitives, de l'évaluation des délinquants sexuels, de lutte contre la violence familiale, de la toxicomanie, de maîtrise de la colère, de formation et d'emploi. Le centre relèvera du système de santé et de services communautaires de l'Î.-P.-É., et recevra des fonds supplémentaires du SCC pendant trois ans. ■

RECHERCHE – Recherche et Développement correctionnels tente d'aider le personnel de l'administration centrale à rester au fait des questions correctionnelles. Les Nouveautés au menu du dîner, séances d'information spéciales, sont présentées tous les quinze jours à l'administration centrale depuis le début de novembre. Tous les sujets sont abordés, allant des enquêtes auprès des détenus à l'abus d'intoxicants. Les membres du personnel du SCC et du personnel d'autres ministères peuvent tous assister à ces séances d'information informelles.

Selon Pam Lefaive, qui participe à l'organisation des Nouveautés au menu du dîner, la réponse a été fantastique. «Nous recevons environ 30 personnes chaque fois, et la réaction est très positive».

RDC espère que le personnel pourra acquérir des connaissances supplémentaires sur les progrès et la recherche réalisés dans le domaine des services correctionnels.

Pour plus de renseignements, appelez Susan Caldwell, agent de projet au (613) 943-1920.

CERTIFICATS – On a rendu hommage aux employés les plus méritants et les plus compétents de l'administration centrale lors d'une cérémonie de remise de certificats tenue le 11 janvier aux Archives nationales à Ottawa. Plus de 100 employés de l'administration centrale ont reçu des certificats spéciaux pour les réalisations accomplies, allant de 25 années de service à la préparation d'une conférence des aumôniers.

Pierre Allard s'est vu décerner une mention élogieuse spéciale pour sa contribution capitale à la Conférence internationale des aumôniers de prison. Jim Murphy a reçu un certificat de mérite et une montre pour ses travaux dans le domaine des services correctionnels communautaires. Karen Kelly et Alain Dagenais des Services techniques et de gestion de l'information ont également reçu un certificat de mérite tandis que le certificat de mérite pour contribution à la protection de l'environnement a été décerné à Ernie Hughes pour les efforts qu'il a déployés afin de convertir les véhicules du SCC au gaz naturel. En outre, des certificats d'appréciation ont été présentés à Christine Lindsay et Gerry Lewis pour la formation du personnel dans le domaine des premiers soins et de la réanimation cardio-respiratoire, à Peter Maitland pour l'aide qu'il a apportée à la réalisation du document sur la nouvelle Mission et à Adriana Newbury pour son aide à titre d'analyste de politiques en vue de la modification du projet de loi C-45. Margaret Fortin a reçu un certificat de mérite pour son travail concernant le recyclage du personnel du SCC en matière de soutien de la technologie de l'information.

On a rendu hommage à un certain nombre d'autres employés en reconnaissance de leurs années de service. Gordon Cochrane a reçu un certificat de retraite et une médaille pour ses 35 années de service. Et Ernie Hughes, Albert Guibert, John Lancaster, Jean-Marc Plouffe et Alex Burnett se sont vu décerner des plaques pour leurs 25 années de service. ■

Les détenus étudient!

Nous avons maintenant reçu les résultats de fin d'année des programmes d'enseignement, qui nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie.

En 1994-1995, un plus grand nombre de détenus se sont inscrits aux programmes d'enseignement du SCC, soit l'équivalent de 3 359 élèves à temps plein, ce qui représente une augmentation de 4 %. En moyenne, 43 % des détenus ont participé aux programmes d'enseignement, que ce soit à temps plein, à temps partiel ou par correspondance.

Des programmes d'enseignement sont offerts dans tous les établissements, qu'ils soient à sécurité maximale, moyenne ou minimale. Ils permettent aux détenus d'acquérir des compétences et des connaissances supplémentaires. Il peut s'agir de programmes d'enseignement de base pour adultes — ce sont les plus suivis — de programmes d'enseignement professionnel ou de programmes d'enseignement universitaire.

En plus, le SCC collabore avec l'Association canadienne des troubles d'apprentissage afin de reconnaître et d'aider les détenus qui ont de tels troubles. Si, dans l'ensemble de la population, il n'y a que de cinq à dix pour cent de personnes qui ont des difficultés d'apprentissage, en milieu carcéral, ce chiffre peut parfois atteindre 77 %. Les troubles d'apprentissage se manifestent principalement par des difficultés à acquérir des connaissances ou compétences, mais ils s'accompagnent souvent de problèmes sociaux ou de contrôle des impulsions, de difficultés d'attention et d'hyperactivité.

Construction CORCAN, suite de la page 1

Selon Rob Kisielewski, analyste du rendement à CORCAN, le succès de CORCAN ne fait que commencer. «Nous espérons que CORCAN servira d'exemple pour de futurs programmes gouvernementaux rentables.»

Pour de plus amples renseignements, contactez Ray Saunders, au (613) 947-3921. ■

Dépistage de la tuberculose

Suite de la page 1

Le dépistage de la tuberculose ne s'appliquera pas aux visiteurs, aux bénévoles et aux entrepreneurs du SCC. Ne passant généralement que peu de temps en établissement, l'exposition au virus demeure faible pour ces groupes. Ils ont par contre, accés à de l'information sur l'exposition à la tuberculose avant leur entrée dans l'établissement. De plus, les directeurs ont toute latitude pour demander que ces groupes fassent l'objet de tests.

Si les employés ou les détenus se sentent préoccupés par la santé d'un visiteur ou d'une personne ayant un contact intensif avec les détenus, tel les professeurs, le directeur peut demander que ces personnes subissent un test de dépistage avant leur entreé dans l'établissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler Lucie Poliquin, Services de santé, au (613) 995-3098. ■

Avez-vous vu?

Bulletins Politique:

La DC nº 200 - « Documents de réglementation interne » et lignes de conduite.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Marlène Roy au (613) 995-6212.

Bulletins Gestion des cas:

#35 Bulletin sur le projet de loi C-45, Changements de nature générale ayant une incidence sur le SCC

#36 Bulletin sur le projet de loi C-45, Nouvelles dispositions sur le maintien en incarcération

#37 Bulletin sur le projet de loi C-45, Imposition d'une assignation à résidence à des délinquants libérés d'office (paragraphe 133(4.1))

#38 Bulletin sur le projet de loi C-45, Administration des peines

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec Linda Roy au (613) 947-6428.

COMPRENDRE LA TUBERCULOSE

En quoi consiste la tuberculose?

La tuberculose est une maladie transmissible « aérogène » qui touche normalement les poumons. Elle ne se communique pas facilement et n'est transmise que lors de contacts personnels étroits. Les personnes atteintes peuvent contaminer celles qui respirent le même air qu'elles. La toux, les éternuements, le rire et les cris peuvent transmettre la tuberculose. Par contre, la maladie n'est pas transmissible par la vaisselle, les ustensiles, les verres à boire, les poignées de main, les vêtements ou les aliments.

Quels sont les symptômes?

Fièvre, fatigue, sueurs nocturnes, perte de poids, perte d'appétit, sensation de malaise général. Les symptômes de la tuberculose des poumons sont une toux chronique, l'expectoration de sang en toussant et les douleurs à la poitrine.

Est-ce une maladie guérissable?

Oui. Les bactéries de la tuberculose peuvent vivre dans le corps sans vous rendre malade. On l'appelle tuberculose-infection. Si les bactéries de la tuberculose deviennent actives et commencent à se multiplier, vous aurez probablement des symptômes, et vous pouvez la transmettre à d'autres personnes. Heureusement, on peut empêcher la tuberculose-infection de devenir active, et la tuberculose active peut se guérir au moyen de médicaments. Il faut de six à neuf mois pour tuer les bactéries de la tuberculose.

Qui est à risque?

Tous peuvent contracter la tuberculose. Mais ceux qui travaillent dans un milieu carcéral ou à proximité d'autres personnes courent un risque plus élevé de contracter la maladie.

Que peut-on faire?

Une intervention rapide et efficace pour limiter le risque de transmission dans les établissements du SCC réduira les probabilités de propagation de la maladie. Il est possible de gérer et de réduire les risques de transmission de la tuberculose dans les établissements du SCC et les bureaux de libération conditionnelle au moyen de méthodes bien connues et bien établies de prévention de la tuberculose et de lutte contre cette maladie.

Pourquoi subir un test de dépistage de la tuberculose?

Ceux qui attrapent la tuberculose dans les établissements du SCC peuvent devenir, à leur mise en liberté, une source d'infection pour le reste de la population. Ce moyen de prévention est considéré comme l'une des mesures de santé publique les plus rentables.

Pour de plus amples renseignements sur la tuberculose, veuillez consulter votre médecin. ■

UN OEIL SUR...

Terry Lumb

Président national des CCC

Satisfaction Guarantie

Quand Terry Lumb a siégé pour la première fois au Comité consultatif de citoyens (CCC) en 1985 sur la proposition d'un collègue, il passait déjà son temps à aider les gens à avoir une vie meilleure.

En tant qu'enseignant auprès des adultes à Winnipeg, il a passé une grande partie de sa vie à aider les personnes défavorisées. Mais le travail du CCC et des services correctionnels lui semblait «intéressant».

Aujourd'hui, Terry est le nouveau président national du Comité national de direction des Comités consultatifs de citoyens et il est évident qu'il constituera une force qu'on ne pourra arrêter.

Alors qu'il était président régional de la région des Prairies, Terry a été élu à la Conférence nationale des CCC qui s'est tenue en septembre dernier dans sa ville natale, Winnipeg.

Les 13 et 14 janvier dernier, il a rencontré à Ottawa ses homologues régionaux, y compris les «nouveaux venus», Robert Ciupa de l'Ontario, Judith Higginbotham de la région du Pacifique, Beverley Marshall, qui est sa remplaçante dans les Prairies, ainsi que les présidents Walter Brown de la région de l'Atlantique et Cécile Charlebois du Québec, dont les mandats ont été renouvelé.

Terry a indiqué qu'il avait songé aux défis qui l'attendaient en tant que président national et il envisage d'accorder la priorité à l'éducation du public et à la sécurité dans les villes.

«Nous avons beaucoup à faire au niveau de la collectivité : sensibiliser davantage le public et lui donner une vision plus réaliste des services correctionnels» de dire Terry.

«Il est évident que la majorité des délinquants reviennent dans la collectivité et j'aimerais les aider d'une façon constructive, mais je veux aussi que les gens soient en sécurité dans leur ville. Ceci est certainement une priorité des CCC.»

Plus précisément, Terry décrit ses trois principaux objectifs pour l'avenir.

«Tout d'abord, j'aimerais qu'il y ait plus de comités dans chaque région du pays. Nous avons besoin d'un CCC qui soit actif dans chaque établissement et bureau de libération conditionnelle de district. De même, nous avons besoin d'un nombre accru de membres, qui représentent un échantillon plus large de groupes au Canada. Nous accordons également la priorité à une collaboration encore plus étroite avec le SCC. La collaboration et la consultation constituent des domaines que nous voulons renforcer davantage.»

Terry a toujours été un intervenant dans le domaine de l'éducation. Enseignant, il a opté pour la formation des adultes et il est maintenant coordonnateur de l'éducation permanente du Manitoba à Winnipeg.

Terry a su dégager des leçons de ces années consacrées à la formation des adultes.

«Les cas de réussite sont si nombreux. Pour moi, il s'agit de donner aux gens les outils dont ils ont besoin et ce travail me procure une grande satisfaction.»

Terry indique que sa participation au secteur correctionnel est tout aussi valorisante à d'autres égards.

«Elle m'a donné une perspective différente. J'ai beaucoup appris et je comprends beaucoup mieux les services correctionnels. Je lis beaucoup et je consulte même Internet à la recherche de tout ce qui se rapporte à la justice pénale.»

Terry espère participer aux CCC encore longtemps. Quand on lui demande ce qu'il a le plus apprécié au cours de ses 10 années d'expérience, il n'hésite pas.

«C'est facile. Rencontrer des gens de tous les coins du Canada. C'est formidable. Que ce soit dans le cadre de conférences nationales ou de réunions régionales, la rencontre de mes compatriotes canadiens a réellement élargi mes horizons. J'ai tiré beaucoup de ces contacts.» ■

«Les cas de réussite sont si nombreux. Pour moi, il s'agit de donner aux gens les outils dont ils ont besoin et ce travail me procure une grande satisfaction.»
Terry Lumb
Président national des CCC

Bonjour de... l'Australie

Il semble que les autorités pénitentiaires, aux antipodes, aiment la façon dont nous faisons les choses, ici, dans le Grand Nord.

Une visite de cadres supérieurs du système correctionnel australien, en septembre dernier, nous a valu une lettre élogieuse pour le SCC. Peter Hoare,commissaire adjoint aux services de soutien, dans sa lettre au Commissaire John Edwards, disait : «Le Canada se trouve, à bien des égards, à l'avant-garde en ce qui concerne la pensée correctionnelle actuelle.»

À l'occasion de leur visite, Peter et son collègue, Doug Anderson, ont fait le tour du pénitencier de Kingston pour voir de quelle façon nous rénovions les vieux établissements. Ils ont beaucoup appris, et ils nous ont dit qu'il leur fallait «modifier notre stratégie de remplacement et d'amélioration de nos établissements les plus vieux et les moins efficaces afin d'éviter les «écueils possibles» observés et bénéficier des innovations remarquées.»

Durant la visite, tous deux ont également été impressionnés par les «programmes de gestion correctionnelle modernes et rentables». Ils ont vu, ont-ils ajouté, une «bonne interaction entre les employés et les détenus» qui ressemble beaucoup à ce qui existe chez eux.

À la demande du Commissaire, ils ont envoyé, sous forme de liste, leurs premières impressions concernant les points forts et les points faibles du SCC.

Selon eux, le SCC a une direction «engagée, proactive et sensible» ainsi qu'une «organisation relativement horizontale, avec des communications efficaces». Ils ont été impressionnés par ce qu'ils considèrent comme une philosophie de gestion des délinquants «ferme mais juste» et un «système où l'on s'engage à réduire le surpeuplement». Un dernier point fort, c'est «une main-d'oeuvre à la fois professionnelle et enthousiaste dans l'exercice de ses tâches, dans un environnement très difficile et exigeant».

Ils ont mentionné, comme point faible, le besoin de renforcer les liens entre la planification financière, l'utilisation des ressources et les réalisations de l'organisation. Ils nous ont suggéré d'adopter une «approche globale» en matière de gestion des ressources. Ils ont fait remarquer que le SCC n'avait pas de processus officiel pour l'utilisation de la technologie de l'information à l'administration centrale. En outre, les «niveaux de dotation semblaient généreux, et les coûts d'infrastructure, élevés» par rapport à leur système.

Des remerciements s'adressaient en particulier à Moe Royer, qui «s'est dépensé sans compter pour répondre à tous nos besoins». ■

Norvège

La réputation du SCC s'étend encore dans le monde.

La ministre de la Justice de la Norvège, Grete Faremo, et d'autres personnalités — Mieland Oystein, secrétaire d'État à la Justice, Frik Lund-Lsaksen, directeur général, et Rune Fjeld, directeur de projet, — ont visité le Canada du 14 au 17 janvier pour y observer notre système correctionnel et avoir un échange de vues.

Après avoir rencontré des responsables du SCC, les Norvégiens se sont rendus à Kingston pour y faire le tour des établissements de Millhaven et de Joyceville. Ils se sont tout particulièrement intéressés aux programmes de développement d'aptitudes cognitives et pour toxicomanes, et ils ont même assisté à des séances avec des délinquants participant au programme.

Les visiteurs norvégiens, des responsables du SCC et des fonctionnaires d'autres ministères ont participé, ce soir-là, à un dîner à l'ambassade de Norvège, donné par l'ambassadeur, Bjorn Kristvik, et sa femme.

Le dernier jour de leur visite, le commissaire du SCC, John Edwards, a tenu un déjeuner débat avec Mme Faremo et ses collaborateurs.

Moe Royer, coordonnateur des visites internationales, a dit : «Tout s'est très bien déroulé, Mme Faremo s'est montrée disposée à poursuivre la discussion avec le Commissaire, en particulier au sujet de nos programmes. Ils ont été très impressionnés par notre façon de procéder en la matière.»

Il a souligné l'étroite collaboration des ministères de la Justice et des Affaires étrangères et de l'ambassade de Norvège. ■

Examen minutieux de la surveillance différentielle

En 1994, le Vérificateur général a invité le Service correctionnel du Canada (SCC) à utiliser des définitions uniformes pour déterminer et communiquer le risque que posent les délinquants et pour dresser la liste des méthodes de surveillance applicables à différentes catégories de délinquants. On nous a demandé d'avoir systématiquement recours à ces méthodes dans nos activités quotidiennes.

Ainsi, le SCC a commencé à discuter de l'application de techniques de surveillance à des groupes particuliers de délinquants. Le projet de surveillance différentielle, dirigé par le conseiller national des Services correctionnels communautaires, réunira un certain nombre de surveillants de liberté conditionnelle, de cliniciens et de chercheurs d'expérience, qui formeront un groupe de travail.

La principale hypothèse sur laquelle repose le projet est la suivante : il existe plusieurs types distincts de délinquants et la diversité de problèmes qu'ils présentent nécessite une intervention particulière. Par conséquent, les membres définiront les différents types de délinquants dans la collectivité et détermineront des stratégies leur permettant d'intervenir efficacement auprès de chaque groupe. On peut classer les délinquants selon le type d'acte criminel — infraction contre les biens, infraction en matière de drogue, crime avec violence — selon des variables démographiques — culture, sexe, âge — ou selon des caractéristiques psychologiques — troubles mentaux, motivation pour le traitement, comportement violent latent. Le groupe de travail a pour but d'élaborer des normes professionnelles de surveillance qui viendront s'ajouter aux Normes de surveillance actuelles déjà en vigueur. Ces normes reposeront sur la prémisse selon laquelle la nature de nos rapports avec les délinquants est aussi importante que la fréquence de ces rapports.

Le groupe de travail a pour but d'élaborer des normes professionnelles de surveillance ... reposeront sur la prémisse selon laquelle la nature de nos rapports avec les délinquants est aussi importante que la fréquence de ces rapports.

À mesure que les employés seront initiés à différentes techniques de surveillance, le SCC dans son ensemble sera plus efficace auprès d'un plus grand nombre de types de délinquants. Et une plus grande uniformité pourra donner lieu à une meilleure reddition de comptes. Le projet créera tout au moins un répertoire des «meilleures méthodes» en matière de surveillance communautaire.

Vous en apprendrez davantage sur ce projet dans le numéro d'*Entre Nous* de cet été.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Michel Larivière, agent de projet, au (613) 947-0586. ■

Dénombrement des Canadiens — Le 14 mai est le recensement!

Le 14 mai, Statistique Canada demandera à 11 millions de ménages et aux représentants de 300 000 exploitations agricoles de remplir un formulaire de recensement et de le renvoyer par la poste.

Dans le cas des détenus, ils ne sont pas obligés, comme le reste de la population, de remplir le formulaire. Les responsables du recensement communiqueront plutôt, à l'avance, avec les administrateurs des prisons afin de leur demander accès aux dossiers administratifs. Ils en extrairont les renseignements dont ils ont besoin pour dénombrer les détenus. Cette façon de procéder simplifie le recensement, tant pour les employés que pour les détenus.

Statistique Canada effectue un recensement national de la population tous les cinq ans. Cette année, le recensement aura lieu trois semaines plus tôt que d'habitude. Les questions posées ressemblent à celles posées il y a cinq ans, ce qui permet à Statistique Canada d'effectuer facilement des comparaisons.

Les données de ce recensement constituent souvent la seule source fiable d'information concernant des groupes tels que les immigrants, les groupes de professions et les familles monoparentales. De plus, le recensement fournit des renseignements précieux concernant les dernières tendances économiques, démographiques et sociales au Canada. Cette année, il comportera des questions nouvelles sur le travail non rémunéré, la garde d'enfants, les soins et l'aide dispensés aux personnes âgées, l'ethnie autochtone et le moyen de transport utilisé pour aller au travail.

Les principaux utilisateurs des résultats du recensement sont les ministères fédéraux. Ces renseignements sont utilisés pour l'élaboration de textes officiels, tels que la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les langues officielles et les règlements du CRTC. Ils constituent aussi un important outil de décision pour les administrations provinciales et municipales, les entreprises, les associations industrielles, le monde de l'enseignement, les médias, les chercheurs et le grand public. Ils servent également pour planifier la mise en place d'importants services publics en matière notamment de santé, d'éducation et de garderies.

Les premières données du recensement de 1996 seront rendues publiques au début de 1997, et le reste l'automne suivant. ■

N'oubliez donc pas, soyez du nombre !

Statistiques... en bref

Aptitudes cognitives - de meilleures chances de succès

Selon une étude sur l'incidence du programme de développement des aptitudes cognitives, effectuée par le Secteur de la recherche et du développement correctionnels, les détenus qui participent à des programmes d'acquisition de compétences psychosociales ont davantage de chances de réintégrer la société avec succès. (graphique 1)

Cette enquête qui portait sur 2 125 délinquants mis en liberté— certains avaient suivi le programme jusqu'à la fin, d'autres étaient encore sur la liste d'attente— est l'une des plus vastes évaluations contrôlées des résultats d'une intervention correctionnelle.

Ces résultats sont «encourageants». En effet, chez les délinquants qui avaient pris part au programme, on a noté une augmentation de 13,8 % du taux d'obtention d'une forme discrétionnaire de mise en liberté et une diminution de 20,5 % de la proportion de nouvelles condamnations.

Les résultats étaient encore plus impressionnants lorsque les délinquants avaient suivi le programme dans la collectivité, ce qui donne à penser que l'apprentissage est plus profitable quand il se fait là où les délinquants ont le plus besoin de mettre en pratique les compétences acquises— dans la rue (graphique 2).

Le programme a également été plus efficace dans le cas des délinquants sexuels, des délinquants violents et des délinquants toxicomanes; toutefois, il a connu moins de succès auprès des délinquants condamnés pour introduction par effraction et pour vol qualifié.

De manière générale, l'étude montre que l'application des plus récentes méthodes de planification correctionnnelle peut contribuer à réduire la récidive. ■

Graphique 1 - Résultats selon la participation au programme

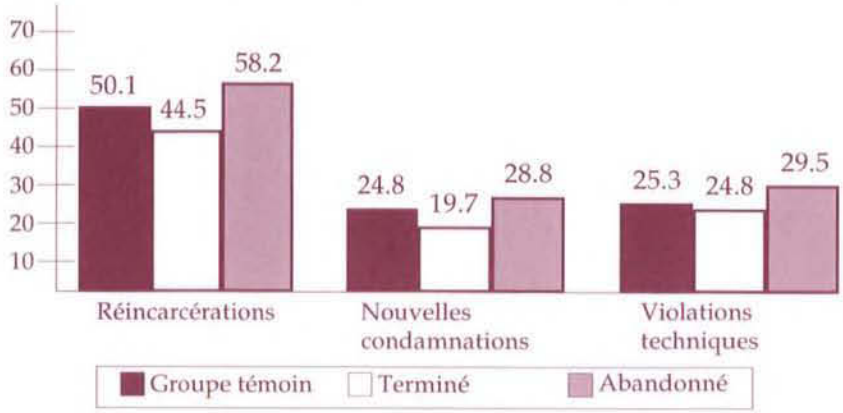

*Le programme de développement des aptitudes cognitives comprend 36 séances et dure deux semaines. Dans ce programme, on s'intéresse à la façon dont les délinquants prennent des décisions qui influent sur leur vie, résolvent des problèmes mineurs et réagissent à des situations qui les touchent directement. Les délinquants ont souvent une conduite désordonnée. Par exemple, ils prennent des décisions impulsives, ils ont une vision étroite des choses, ils ont de la difficulté à communiquer avec les autres et ils n'ont pas de buts à long terme.

Graphique 2 - Réincarcérations par type de programme

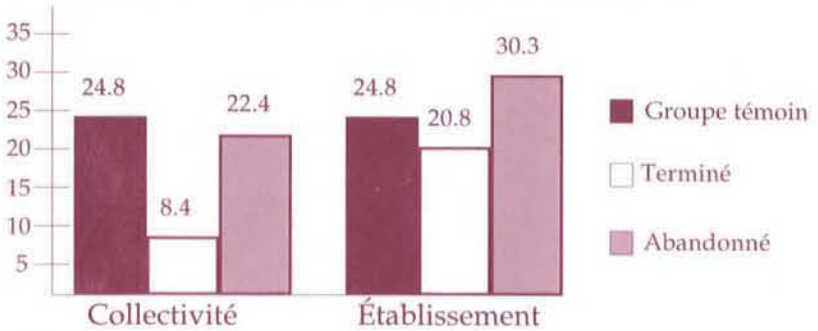

Volume 21, N°1 **printemps 1996**

Entre Nous est publiée trimestriellement par la Direction des communications du Service correctionnel du Canada.

Rédacteur en chef - Les Shand
Rédaction et révision (anglais) - Barb Wheatley / Kellie Major
Rédaction et révision (français) - Julie Renaud
Conception graphique - Eclipse Design - Chris Nugent
Services de traduction - Secrétariat du ministère
Coordination des articles - Barb Wheatley / Kellie Major
Impression - CORCAN (La Macaza)

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en mentionnant la source.

Faire parvenir vos commentaire ou soumissions à:
Let's Talk / Entre Nous
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A OP9

Tél.: (613) 995-5364
Téléc.: (613) 947-0091
Distribution: 1 (800) 665-8948

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1996

Imprimé sur du papier recyclé

Service correctionnel du Canada

Entre Nous

Volume 21 No.2 été 1996

Le SCC est branché sur Web

Le 19 mars dernier, le SCC est entré dans le réseau Internet.

Arden Thurber, commissaire adjoint, Recherche et développement correctionnels, a procédé à l'inauguration de la page d'accueil du SCC sur un site Web.

Depuis le 9 avril, plus de 13 000 personnes ont vu notre site et plus de 2 000 de ces visiteurs ont télédéchargés de l'information.

À partir de la page d'accueil, les usagers peuvent obtenir des renseignements en provenance du bureau du Commissaire, du secteur Recherche et développement correctionnels, des Affaires intergouvernementales et du conseiller national, Services correctionnels communautaires. On pourra bientôt avoir accès à des renseignements d'autres secteurs.

Tous les numéros de la publication *Forum* peuvent être consultés ou télédéchargés, à partir du site. On peut avoir accès à des articles en particulier ou à des numéros complets.

En mai, tous les rapports et les résumés de recherche ainsi que les documents portant sur la violence familiale seront ajoutés au site. Ces publications sont disponibles dans les deux langues officielles.

En outre, on peut activer plusieurs liens hypertexte portant sur des sujets d'intérêt connexe, comme Statistique Canada.

Pour avoir accès au site du SCC, pointer votre navigateur sur **http://csc-scc.gc.ca**.

Pour plus de précisions, communiquer avec Ray Belcourt, au (613) 996-7133. ■

BIENVENUE AU COMMISSAIRE

Le 30 avril, le Solliciteur général, Herb Gray, a annoncé la nomination intérimaire de John C. Tait au poste de Commissaire du Service correctionnel du Canada. Cette nomination se poursuivra jusqu'à la nomination d'un commissaire à temps plein. M. Tait a déjà été sous-ministre de la Justice et sous-solliciteur général. Il se joint au SCC après avoir assumé les fonctions de conseiller spécial auprès du greffier du Conseil Privé. ■

CITOYENS OBSERVATEURS :

La collectivité dans les services correctionnels

Voilà une forme de bénévolat que personne ne souhaite avoir à faire. Mais pour un groupe de citoyens ordinaires de la région de Winnipeg, au Manitoba, observer la vie dans un établissement fédéral au cours d'une situation d'urgence, comme une émeute ou une prise d'otage, est une tâche nécessaire et utile qu'ils ont accepté d'assumer dans le cadre du programme des citoyens observateurs, un programme de bénévolat unique et très efficace mis en oeuvre à l'établissement de Stony Mountain, dans la région des Prairies.

Le programme des citoyens observateurs est une initiative commune du Comité consultatif de citoyens (CCC) local et du SCC, mise sur pied à la suite du meurtre tragique de deux membres du Service correctionnel, à l'établissement de Stony Mountain, en 1984. Les objectifs de ce programme sont de fournir les services d'observateurs indépendants qui peuvent agir comme témoins impartiaux au cours d'une situation d'urgence, d'assurer une présence apaisante auprès du personnel et des détenus dans les derniers moments d'une situation d'urgence et de contribuer, de façon générale, à la participation de la collectivité aux services correctionnels.

Depuis six ans, Bobbi Ethier est à la tête du comité des citoyens observateurs de Winnipeg, qui regroupe une centaine de membres. Ce directeur adjoint d'une école secondaire explique que les observateurs bénévoles reçoivent une formation tous les ans, même si leur présence dans l'établissement n'est qu'occasionnelle. Pour un grand nombre d'entre eux, les séances de formation qu'ils suivent sont leur premier contact avec un établissement correctionnel fédéral. Des membres du personnel correctionnel leur donnent une formation spéciale sur la manière de prendre objectivement des notes sur les événements dont ils sont témoins, car ils peuvent être appelés à

Suite à la page 8

Dans ce numéro

2 Le message du Commissaire
3 D'un océan à l'autre
6 Conférence sur les délinquants sexuels autochtones
6 De l'espoir à Sunset Home
7 Gangs et crimes organisés
8 Travailler ensemble pour la sécurité de la collectivité
9 Initiative couronnée de succès
9 Justice restoratrice
10 Vue de l'extérieur
11 Résultats du sondage des CCC
11 Un printemps exempt de racisme
12 Nouvelles normes pour les agents de correction

Service correctionnel Canada Canada

Le message du Commissaire

"Les valeurs et l'éthique dans la fonction publique"

Comme je n'occuperai le poste de Commissaire par intérim du Service correctionnel du Canada que pendant un court laps de temps, je me suis demandé quel message je pourrais vous transmettre pour nous aider à relever les défis à venir.

J'ai décidé qu'il y avait deux tâches à accomplir : en premier lieu, montrer, dans toutes mes réalisations, que je porte un profond respect au Service correctionnel du Canada et à sa mission et, en second lieu, vous faire bénéficier de mon expérience à titre d'ancien sous-ministre de la Justice et à titre de président actuel du Groupe d'étude des sous-ministres sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique. Ce groupe de travail est un de ceux qui ont été constitués par Jocelyne Bourgon, greffière du Conseil privé, en vue d'étudier des questions portant sur l'avenir de la fonction publique. Les paragraphes qui suivent ont trait tout particulièrement à la deuxième tâche à accomplir.

La fonction publique du Canada a pour mandat et mission d'aider les ministres, à l'intérieur des limites fixées par la loi, à défendre l'intérêt public. Le groupe de travail croit que de cette mission découlent les valeurs fondamentales suivantes :

- les valeurs démocratiques canadiennes, comme le respect de la Constitution, des lois et de l'autorité déléguée aux ministres;
- les valeurs morales, comme l'intégrité (faire ce qu'il convient de faire, en étant honnête envers soi-même et envers les autres) et le dévouement (respect pour le public, les détenus, nos collègues et tous les employés), et;
- les valeurs liées à la recherche de l'excellence et de l'efficacité.

Ces valeurs, qui revêtent une importance capitale pour le SCC, compte tenu de ses responsabilités envers la sécurité du public et des détenus, sont celles-là mêmes qui constituent les valeurs fondamentales du SCC.

Il ne suffit pas de coucher sur papier des valeurs, encore faut-il les mettre en pratique, ce qui exige labeur et détermination, à tous les jours, à tous les mois, année après année. Cela nécessite aussi de grandes qualités humaines, ce qui va au-delà de ce que n'importe quel énoncé de principe puisse dicter.

J'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'employés du SCC dernièrement, et j'en avais déjà connu un bon nombre par le passé. Le SCC est composé de gens formidables. Il suffit simplement de travailler tous ensemble pour que chacun et chacune d'entre nous exploite au mieux ses possibilités.

Compte tenu des connaissances acquises par le groupe de travail concernant la fonction publique en général, j'estime que le SCC doit accorder plus d'importance à ses valeurs fondamentales, pour comprendre comment il faut les appliquer, pour que nos directives et politiques soient conformes à ces valeurs et à la loi, ainsi que pour les enseigner et les mettre en pratique.

Nous devons respecter nos valeurs, mais l'erreur est humaine. Et lorsque le SCC commet des erreurs, il doit être le premier à les reconnaître et à les corriger. Nous devons accepter cette responsabilité et l'assumer, avec un esprit ouvert et un sens profond du devoir.

J'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'employés du SCC dernièrement, et j'en avais déjà connu un bon nombre par le passé. Le SCC est composé de gens formidables. Il suffit simplement de travailler tous ensemble pour que chacun et chacune d'entre nous exploite au mieux ses possibilités. ■

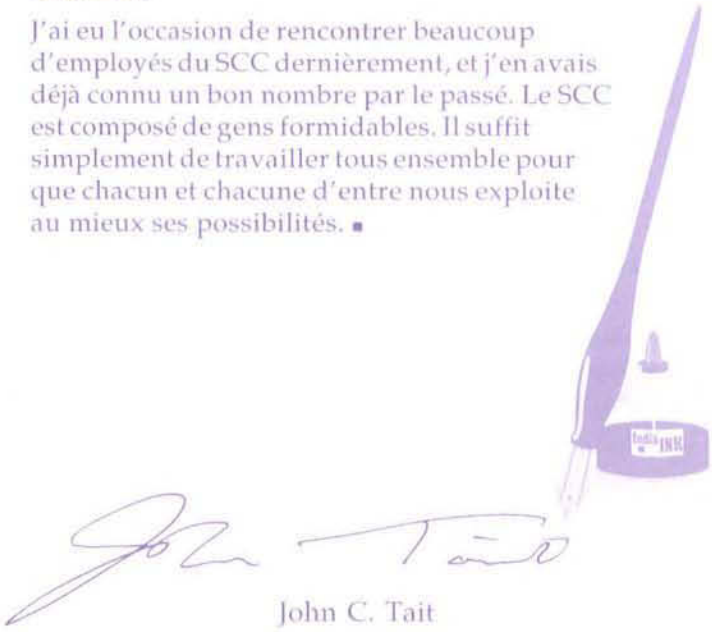

John C. Tait

D'UN OCÉAN À L'AUTRE

William Head : des détenus au service de la collectivité

Depuis un an, des détenus purgeant une peine de longue durée à l'établissement William Head donnent un coup de main au *Kludahk Outdoors Club* de Sooke (C.-B.) en travaillant à la construction d'un gîte d'étape au sud de l'île de Vancouver, sur le chaînon San Juan, lequel fait 3 000 pieds et est parallèle à la côte.

Les détenus ont d'abord écorcé à la main le bois spécialement choisi, encoché celui-ci pour construire les murs et érigé le toit. La structure a ensuite été démantelée et transportée par hélicoptère jusqu'au pied du chaînon San Juan, où elle a été remontée et terminée.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Michael Gallagher, directeur, au (604) 363-4642.

Jazz en geôle

Un orchestre de jazz de Victoria s'est produit à la chapelle de l'établissement William Head en mars dernier pour marquer le lancement de deux disques compacts enregistrés à cet endroit en janvier. Les membres du *CanUs Jazz Band* ont trouvé l'acoustique de cette chapelle de 86 ans parfaite pour leur musique après y avoir présenté un spectacle devant des détenus l'automne dernier.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Marvin Goertz, aumônier, au (604) 363- 4642.

Ensemble pour apprendre

L'établissement de Ferndale ainsi que des associations locales d'alphabétisation, deux districts scolaires et un collège sont fermement résolus à changer la vie d'élèves à risque élevé qui fréquentent des écoles secondaires dans la vallée du Fraser.

Un détenu incarcéré à l'établissement de Ferndale a eu l'idée d'aider des jeunes risquant de s'écarter du droit chemin à éviter les mêmes erreurs qui l'avaient amené à commettre des crimes.

En compagnie d'un accompagnateur bénévole, plusieurs détenus de l'établissement de Ferndale se rendent dans des classes d'introduction au droit où un programme de prévention est offert. Ils rencontrent également des élèves à risque et participent à un programme de tutorat. Depuis la création du programme en 1988, certains détenus ont été mis en liberté dans la collectivité, où ils continuent de participer au programme.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Ron Wiebe, directeur, au (604) 826-5519. ■

Passation de commandement

En février, des cérémonies de passation du commandement à de nouveaux directeurs se sont déroulées dans trois établissements de la région des Prairies, à savoir Rockwood, Stony Mountain et Grande Cache, en février.

À Rockwood, le nouveau directeur est Laurette Burch. Elle remplace Dave Mills.

Dave Mills est devenu directeur à Stony Mountain, à la place de Art Majkut qui a accepté le poste de conseiller spécial auprès du commissaire adjoint, Gestion de l'information, Services techniques à l'AC. Il y entreprendra un examen national du système de gestion des détenus du SCC.

Enfin, Wendell Headrick a été instauré directeur à l'établissement de Grande Cache, où il a remplacé le directeur intérimaire Doug Black nommé directeur de l'établissement Mountain, dans la région du Pacifique.

Récompenses pour services distingués

En janvier, le lieutenant-gouverneur du Manitoba, l'honorable W. Yvon Dumont, a remis la médaille pour services distingués en milieu correctionnel à sept membres du personnel du SCC de la région des Prairies. Dennis Teitsma et Gary Attenborrow, du Bureau de libération conditionnelle de Winnipeg et Ted Lasiuk, Vic Sinclair et Ken Thomson de l'établissement de Stony Mountain ont également reçu cette récompense. Russ Muth et Oslen (Steve) Belle, du Bureau de libération conditionnelle de Winnipeg ont reçu les barrettes pour services distingués pour leurs dix années de service supplémentaire.

Une vie de chien

L'établissement de Drumheller a un nouvel ami. Cody est un retriever du Labrador noir, originaire du Dakota du Sud, qui est arrivé à l'établissement de Drumheller à la fin de l'automne dernier; son travail consiste à aider les agents de correction à détecter les drogues dans l'établissement.

Terry Yemen, coordonnateur des Opérations correctionnelles à Drumheller, a réussi à trouver un chien détecteur de drogue par l'intermédiaire d'un dresseur du

Texas. Une fois que Cody a été découvert, Terry a pris l'avion pour Houston (Texas), pour commencer à s'entraîner avec lui. Tous les jours, Terry et Cody partaient s'entraîner, à 6 h du matin avant qu'il fasse trop chaud. L'entraînement a eu lieu dans plusieurs pénitenciers du Texas.

Depuis qu'ils sont revenus à Drumheller, à la fin de novembre, Cody et Terry s'entraînent tous les jours et ils ont déjà eu de bons résultats dans leur recherche de drogue à l'établissement.

Merci aux bénévoles

Le 28 mars, il y a eu un banquet en l'honneur des bénévoles qui donnent généreusement leur temps et leur énergie au Centre psychiatrique régional (Prairies). Marcel Chiasson, directeur administratif, s'est adressé à l'assemblée et a parlé du rôle important que jouent les bénévoles dans le programme de rétablissement des patients. Ces personnes ont reçu des certificats et des tasses de la part du personnel et des patients. M. Chiasson a également présenté un exposé devant les membres du Comité consultatif des citoyens local.

Conférence de la gestion des cas

Le personnel de la gestion des cas de la région des Prairies s'est réuni à Edmonton en mars, lors d'une conférence à laquelle étaient représentées 25 unités opérationnelles de la région. On a parlé, entre autres, de la stratégie sur la drogue, du travail auprès des délinquants sexuels, de la violence en milieu familial, de l'évaluation du risque, des programmes pour les autochtones, des gangs et des traitements holistiques pour les délinquants. Au même moment, il y a eu un atelier sur les gangs asiatiques, auquel ont assisté 20 membres du personnel du SCC et autres partenaires notamment des policiers, des douaniers et des militaires. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Glen Beatty, au (306) 975-5306. ■

Erratum

Entre-Nous voudrait s'excuser auprès du personnel des Industries CORCAN de l'établissement Bowden. Une erreur s'est glissée dans le volume 21, numéro 1 sous la rubrique D'un océan à l'autre. On y mentionne que la conception et la construction du mobilier Bow V est l'oeuvre des détenus de l'établissement. En réalité, c'est aux instructeurs Rick Stoesz, Lloyd Lane, Ben Ostrem, Darrell Pallo, Terry Hill, Graham Speers et Alvin Brubaker que revient le crédit pour la conception du mobilier Bow V. Les détenus, quant à eux, ont aidé à la construction. Le mobilier Bow V est un succès grâce au travail des artisans de Corcan de l'établissement Bowden. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec David Beardsworth, gestionnaire des opérations, au (403) 227-3391. ■

ONTARIO

Warkworth

À l'établissement de Warkworth, un composteur de la taille d'un wagon couvert produira un riche compost pour les pelouses et les jardins potagers de l'établissement. Cette unité, complètement automatisée, transformera environ deux tonnes de déchets compostables par jour, ce qui réduira de moitié la quantité de déchets de la prison.

Ce composteur mange tout, restes alimentaires, bouts de carton déchiquetés, copeaux de bois, etc.; ensuite, il chauffe les déchets à une chaleur intense pour en détacher les impuretés, et malaxe et retourne le matériel jusqu'à ce qu'une courroie transporteuse l'emporte, tout en filtrant les particules trop grosses. Le processus prend environ 28 jours.

Les détenus participeront au fonctionnement du composteur et inciteront les autres détenus à s'intéresser au recyclage.

Pour aider les enfants

L'établissement de Warkworth a récemment fait une bonne action en aidant des élèves de l'école publique de Beckwith.

Les détenus ont aidé à construire une planche d'équilibre et un bureau spécial pour un élève atteint de spina bifida. L'idée est venue d'un professeur de l'école, Chris McLaughlin, qui a parlé à Nick Robinson, planificateur des projets pour cet établissement à sécurité moyenne. L'instructeur et les détenus ont construit l'équipement pendant leurs heures de loisirs, à titre d'essai. Le bureau et la planche d'équilibre ont attiré l'intérêt du Ministère de l'éducation et de la formation de l'Ontario qui a alors demandé à Nick de faire un exposé devant 15 directeurs des services d'enseignement spécial de l'Ontario. Les écoles de l'Ontario comptent quelque 1 500 élèves qui ont besoin de mobilier scolaire adapté.

Pour plus de renseignements sur ces projets, communiquer avec Andy McIntosh au (705) 924-2210. ■

QUÉBEC

Joliette

En vue de l'ouverture, l'automne prochain, du nouvel établissement pour femmes de Joliette, dans la région du Québec, plusieurs programmes ont été

mis sur pied pour aider les délinquantes à s'en sortir.

Comme de nombreuses délinquantes ont été victimes de mauvais traitements d'ordre affectif, sexuel ou physique, un programme de base pour survivantes de traumatismes et d'actes de violence ainsi qu'un programme de dynamique de vie seront mis en place. Grâce à ces programmes, les femmes apprendront à résoudre des problèmes et à maîtriser les techniques de la négociation, et elles développeront des aptitudes sociales.

Les programmes particuliers seront variés, allant de la lutte contre la toxicomanie à l'acquisition de compétences parentales. À l'établissement de Joliette, on prévoit également aborder le problème de la violence familiale en mettant en oeuvre un programme conçu par un conseiller, en collaboration avec le réseau provincial des refuges pour femmes victimes de violence conjugale. Ce programme aidera les participantes à déceler les modèles de comportement et les encouragera à cesser d'agir en tant que victimes, tout en leur enseignant des façons de reprendre leur vie en main. Le personnel de l'établissement croit que pour éliminer les comportements violents non désirés, il peut être utile de comprendre d'abord les facteurs à l'origine de cette violence.

De même, le personnel de l'établissement de Joliette tentera d'aborder certaines questions de transition en s'occupant des délinquantes à leur arrivée au nouvel établissement. Le programme de développement des aptitudes à la vie autonome sera offert aux détenues qui arriveront de la Prison des femmes de Kingston et de la Maison Tanguay. Les participantes au programme apprendront à préparer des menus en fonction d'un budget fixe et des repas pour de petits groupes et en sauront long sur la nutrition et la santé.

Pour plus de renseignements, communiquer avec Marie-Andrée Cyrenne, directrice, au (514) 967-3350. ■

ATLANTIQUE

Projet de recherche commun

Le SCC et le ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick ont signé un contrat aux termes duquel ils collaboreront à un projet de recherche concernant les délinquants sexuels du Nouveau-Brunswick. C'est la permière fois qu'on entreprend une recherche de ce genre et celle-ci déterminera les caractéristiques et les besoins des délinquants sexuels de la province.

En comparant les résultats de cette recherche avec ceux de la recherche du fédéral, on obtiendra de l'information précieuse permettant de déterminer les interventions et les ressources qui auront la plus forte incidence. Le centre Muriel McQueen-Fergusson pour la lutte contre la violence familiale, de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, se chargera de cette étude, qui durera six mois. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Raymonde Malcourt-Galarneau, conseillère régionale, Programmes pour les délinquants sexuels, au (516) 851-2845.

La fièvre du hockey?

St. John's, Terre-Neuve. Les agents de correction qui ont la fièvre du hockey seront heureux d'apprendre qu'après les éliminatoires ce n'est pas fini. En effet, St. John's sera l'hôte d'un Tournoi national de hockey des agents de correction du 9 au 13 avril 1997. Des équipes provenant de partout au Canada sont inscrites et il reste encore de la place pour trois ou quatre équipes. Les frais d'inscription sont de 350 $ par équipe. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Myles Hayden au (709) 729-1200. ■

AC

Nomination

Le SCC souhaite la bienvenue au Dr Climie, nouveau conseiller national, Services de santé. Le Dr Climie vient de la Direction générale des services médicaux de Santé Canada. Avant cela, il était dans l'armée où il a fait une carrière longue et distinguée.

In memoriam

C'est avec beaucoup de tristesse que le SCC vous annonce le décès d'Allan Schoenherr, gestionnaire de comptes principal chez CORCAN. Allan est décédé subitement pendant un voyage d'affaires à Kingston (Ontario), le 25 avril.

Allan a entrepris sa carrière au Service correctionnel en 1982 en tant que directeur de la Division du traitement automatisé des documents, Direction de l'emploi des détenus. Grâce à sa vaste expérience dans le secteur privé, il a réussi à transformer la Division en programme d'emploi pour 175 détenus répartis dans douze grands établissements fédéraux. Plus tard, il a été nommé directeur adjoint du marketing et des ventes, dans le Secteur de la formation et du perfectionnement professionnels. Puis, lorsque CORCAN a obtenu le statut d'organisme de service spécial, Allan est devenu le premier gestionnaire de comptes principal.

Allan, qui avait 50 ans, laisse dans le deuil son épouse et ses deux enfants, Cindy et Kurt. ■

CONFÉRENCE SUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS AUTOCHTONES

La proportion de délinquants sexuels autochtones ne cesse d'augmenter dans les établissements du SCC. Vu les facteurs particuliers et souvent complexes qui influent sur ces délinquants, le Comité consultatif autochtone du SCC prône l'utilisation de programmes de traitement spéciaux pour ces détenus.

À une conférence qui a eu lieu à Winnipeg, du 21 au 23 mars dernier, le SCC et l'Université Simon Fraser ont essayé ensemble de trouver des solutions aux problèmes particuliers que connaissent les délinquants sexuels autochtones.

La Conférence sur les délinquants sexuels autochtones avait pour but de mettre en commun les connaissances sur les délinquants sexuels autochtones et de cerner les meilleures méthodes de traitement possibles. Elle a abouti à plusieurs recommandations concernant la gestion par le SCC de ce groupe.

Les interventions les plus touchantes et peut-être les plus éclairantes ont été celles de deux délinquants sexuels autochtones, qui ont aidé à comprendre pourquoi les méthodes de guérison autochtones sont plus attrayantes et pertinentes pour les délinquants autochtones. La description qu'ils ont donnée de leur expérience de la criminalité et de la guérison a amené de nombreux participants à conclure qu'une force beaucoup plus puissante et positive que le souci d'éviter de récidiver orientait leur guérison et leur croissance.

Les participants à la Conférence ont discuté des mesures prises par certaines collectivités autochtones pour faire face à l'inconduite sexuelle de leurs membres : elles utilisent des modèles de traitement tirés de leur propre expérience. Certains de ces modèles pourraient former la base de la future stratégie de traitement des délinquants sexuels autochtones du Service.

Howard Adams, le président de la *Vancouver Metis Association*, a été un des intervenants à la Conférence. Il a traité de l'origine commune des Autochtones au Canada et du fait que les Canadiens sont maintenant sensibilisés à certains des effets négatifs les plus notoires de la colonisation, comme la violence que les enfants autochtones ont subie dans les pensionnats dirigés par des communautés religieuses. M. Adams a également expliqué que certaines politiques gouvernementales avaient pour effet de perturber les systèmes sociaux et économiques des Autochtones.

Chez les Autochtones, la guérison est un processus holistique, et non pas axé uniquement sur un comportement déviant.

La Division des programmes pour Autochtones du SCC prépare actuellement les actes de la conférence. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Millard Beane, Programmes pour Autochtones, au (613) 995-2557. ▪

DE L'ESPOIR À SUNSET HOME

Souvent, c'est en aidant les autres qu'un délinquant opère le grand virage dans sa vie.

Depuis 1973, *Sunset Home* participe à un projet administré par le Bureau de libération conditionnelle de Truro. Les responsables de cette résidence comptent beaucoup sur l'engagement et l'aide de bénévoles – dont certains sont des détenus en semi-liberté de l'établissement de Springhill.

Les détenus, qui sont soigneusement choisis et présentent les attitudes positives nécessaires pour accomplir un travail de bénévolat aussi important, sont affectés à des postes de jour réguliers dans divers services de *Sunset Home* et ils travaillent à l'entretien, à la blanchisserie, aux travaux de construction et aux services d'alimentation. De plus, un grand nombre d'entre eux choisissent de travailler directement auprès des résidents et de les aider dans leurs soins personnels, leur toilette, leurs activités de loisir et leurs sorties. Souvent, un lien profond se crée entre les bénévoles et les résidents, ce qui aide ces derniers à acquérir de l'autonomie fonctionnelle.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec John Mont, Bureau de libération conditionnelle de Truro, au (902) 597-8363. ▪

Le SCC se préoccupe des gangs et du crime organisé

Les gangs et le crime organisé constituent un problème de plus en plus aigu, qui porte atteinte à la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne. Leur influence dépasse les frontières provinciales et nationales et la nature de leurs activités criminelles s'élargit sans cesse.

Les gangs et le crime organisé sont une source de préoccupation non seulement pour la police et les organismes d'application de la loi, qui doivent faire enquête sur leurs activités criminelles, mais aussi pour les autorités correctionnelles, qui doivent surveiller et gérer les membres des gangs et des groupes criminels dans les établissements et dans la collectivité.

Pour assurer la réinsertion sociale des détenus dans la société et en faire des citoyens respectueux des lois, il faut avant tout leur offrir un milieu de vie sûr, à l'abri de la crainte, de l'intimidation, de la contrainte et des influences néfastes.

Même si le SCC estime que seulement 5 pourcent des détenus sous responsabilité fédérale font partie de ces groupes criminels, la terreur, la contrainte et l'intimidation qu'exercent les membres des gangs et du crime organisé peuvent gravement compromettre le bien-être et la sécurité du personnel, des détenus et du public en général.

À la suite de plusieurs événements graves survenus en 1995 aux établissements de Stony Mountain, de Donnacona et Leclerc, ayant mis en cause des membres de gangs, l'ex-Commissaire du SCC, John Edwards, avait constitué un groupe de discussion national chargé d'examiner ce problème au sein du SCC et de trouver des solutions.

Ce groupe de discussion, dirigé par Dyane Dufresne, sous-commissaire adjointe, région de l'Ontario, est composé d'administrateurs du SCC de toutes les régions du pays et de plusieurs partenaires du système de justice, notamment de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), d'Immigration Canada, de la GRC et du Service canadien des renseignements criminels. Le groupe a formé cinq sous-groupes de travail chargés d'examiner diverses questions se rapportant aux gangs, comme les stratégies opérationnelles, la formation du personnel, la gestion et la surveillance dans la collectivité, les stratégies de communication ainsi que les profils des gangs et du crime organisé. Les travaux du groupe de discussion avancent bien. Malgré l'ampleur de certaines tâches, tous les objectifs prévus dans le plan d'action devraient être atteints d'ici à la fin de l'année.

Déjà, une Directive du Commissaire sur la gestion des gangs et du crime organisé (n° 576), approuvée au mois d'avril, expose clairement la position ferme et intransigeante du SCC à l'égard de ces activités. Dans cette directive, le SCC a adopté des définitions élaborées par les organismes d'application de la loi concernant les gangs criminelles ainsi que des critères visant à identifier et à ficher les membres des gangs; il propose aussi des mesures pour assurer la formation et l'évaluation du personnel et lui fournir le soutien nécessaire.

Ceci inclut la préparation d'un manuel pour le personnel ainsi qu'une formation débutant en automne. Les agents de sécurité préventive recevront, quant à eux, une formation plus spécialisée en septembre. La DC définit également de meilleures stratégies concernant la gestion des membres de gangs et leurs acolytes, incluant les profils de gangs criminels présent dans notre système, l'analyse de leur impact sur les opérations, le niveau de placement dans l'établissement, les dispositions relatives au transfèrement imposé, l'incidence sur les décisions de mise en liberté sous condition et les dispositions relatives au maintien en incarcération ou à l'expulsion.

Le groupe de discussion prépare maintenant un énoncé de principe affirmant que le SCC, pour réaliser sa mission, ne tolérera pas les actes de violence et l'influence néfaste des membres des gangs et du crime organisé et de leurs acolytes dans ses établissements et dans la collectivité. Cet énoncé précisera également que pour assurer la réinsertion sociale des détenus dans la société et en faire des citoyens respectueux des lois, il faut avant tout leur offrir un milieu de vie sûr, à l'abri de la crainte, de l'intimidation, de la contrainte et des influences néfastes.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Karl Niemann, AR de l'Ontario, au (613) 545-8306. ■

Comment soumettre un article à *Entre Nous*

Les articles peuvent être transmis par courrier électronique ou sur disquette de 3,5" en format Microsoft Word.

Les articles ne doivent pas excéder 500 mots.

Veuillez à ce que tous les noms soient bien orthographiés.

Nous pourrions avoir des questions au sujet de votre article - veuillez donc vous assurer que votre nom et numéro de téléphone sont inclus.

Les dates limites de soumission pour les prochains numéros sont : le **15 juillet** pour le numéro de septembre; le **14 octobre** pour le numéro de décembre; et le **15 janvier** pour le numéro de mars 1997.

Pour plus d'information, veuillez contacter Sylvie Brazeau, réviseure d'Entre Nous, au (613) 943-8578 ou par télécopieur au (613) 947-0091. ■

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

La séance avait été bien organisée : citoyens, policiers, agents de liberté conditionnelle, procureurs et juges ont eu l'occasion de discuter tous ensemble de la détermination des peines et de la surveillance communautaire.

Cette activité faisait partie du nouveau concept d'une journée d'information publique intitulée *Travailler ensemble pour la sécurité de la collectivité*, qui s'est tenue le 14 mars, à Abbotsford, en C.-B. Cet événement était parrainé par le Comité consultatif de citoyens (CCC) du bureau de libération conditionnelle de district de la vallée du Fraser et par le bureau de la région du Pacifique de la CNLC.

Paul Jacks, directeur du bureau de libération conditionnelle de la vallée du Fraser, voulait que cet atelier soit beaucoup plus qu'une simple séance d'information publique. En effet, il voulait offrir aux différentes collectivités du district l'occasion de s'exprimer sur la question de la surveillance communautaire, aussi bien au cours de la peine qu'après l'expiration du mandat. Quelle belle occasion, pour les gens qui oeuvrent de part et d'autre du système de justice pénale, d'échanger leurs opinions.

Plus de cinquante personnes ont participé à cet atelier; Terry Sawatsky, sous-commissaire adjoint du SCC, région du Pacifique, Fraser Simmons, directeur régional de la CNLC, région du Pacifique, un coordonnateur de la protection des renseignements personnels de la GRC à Vancouver, un juge de la Cour provinciale et un avocat de la défense au criminel se sont adressés à l'auditoire. Parmi les autres participants se trouvaient un groupe de travail composé de conseillers municipaux, des agents de police, des

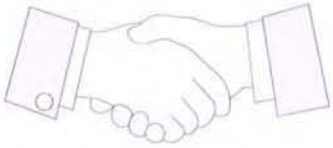

coordonnateurs des services aux victimes, des membres du CCC et des représentants des organismes communautaires et des groupes de victimes, y compris le groupe CAVEAT; certains médias étaient aussi présents.

Les exposés des spécialistes et la période de questions qui a suivi ont donné lieu à des discussions très animées, traduisant des points de vue différents, mais souvent fondés sur des perceptions similaires des questions liées à la détermination de la peine et à la surveillance communautaire. Par exemple, au cours d'un exposé d'un groupe de spécialistes réunissant un juge, un procureur de la Couronne et un avocat de la défense, la majorité ont soutenu qu'il fallait adapter les peines aux délinquants et mettre en place des mesures de justice réparatrice.

Les participants ont affirmé qu'ils avaient apprécié cet atelier, tiré grand profit des discussions et appris beaucoup de choses au contact des divers intervenants du système de justice pénale.

Parmi les recommandations formulées, on a souhaité que les juges soient mieux informés des programmes conçus à l'intention des détenus et qu'ils fassent un suivi de leurs sentences afin de déterminer si elles sont appropriées. Selon la plupart des participants, il faudrait aussi modifier les lois afin d'autoriser la surveillance après l'expiration du mandat, diffuser davantage d'information dans la collectivité, accorder plus d'importance au traitement des victimes et au respect de leurs droits et offrir davantage de ressources communautaires aux détenus remis en liberté.

Pour plus de renseignements, communiquer avec Tina Mathieu au (604) 853-7781. ■

CITOYENS OBSERVATEURS - suite de la page 1

témoigner dans les enquêtes et les procès. Bobbi ajoute que ces séances de formation attirent habituellement de 60 à 80 nouveaux bénévoles.

Le programme des citoyens observateurs du Manitoba est le seul du genre au SCC. « Une partie de notre tâche consiste aussi à encourager les autres CCC à mettre sur pied des programmes similaires », dit Bobbi. Pour le grand public, c'est une excellente occasion de se familiariser avec le système correctionnel.

Le personnel des services correctionnels est bien d'accord. Selon Art Majkut, ex-directeur de l'établissement de Stony Mountain, les citoyens observateurs sont en quelque sorte des arbitres indépendants qui préviennent les réactions excessives des employés dans les situations tendues et les mettent à l'abri des fausses accusations qui pourraient être portées contre eux. Les détenus eux-mêmes semblent apprécier cette assurance d'équité et d'exactitude.

Récemment, les coordonnateurs conjoints du programme, soit l'établissement de Stony Mountain, le bureau de libération conditionnelle du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario ainsi que leurs comités consultatifs de citoyens, ont entrepris de publier (deux fois l'an) un bulletin d'information à l'intention des membres bénévoles, qui permet aussi de communiquer avec eux. Le premier numéro présentait les résultats d'un questionnaire soumis dernièrement aux citoyens observateurs ainsi que des articles portant sur les expériences des bénévoles et l'organisation des CCC.

L'an dernier, les citoyens observateurs ont participé à plus de 80 quarts de travail, d'environ 4 heures chacun, à l'établissement de Stony Mountain.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Gord Holloway, directeur de district, au (204) 983-4306. ■

Initiative couronnée de succès

Pour nombre de détenus des établissements du SCC, la fête de Noël constitue une occasion de « redonner » ce qu'ils ont reçu de la collectivité.

À Noël dernier, le groupe des détenus condamnés à perpétuité, d'Edmonton, était animé d'un tel esprit des fêtes qu'ils ont réuni des fonds en faisant une vente de gâteaux aux fruits et de biscuits et en faisant eux-mêmes des dons en argent pour venir en aide aux démunis.

Jayla, une fillette gravement malade et abandonnée de ses parents, a reçu de ce groupe de détenus des vêtements, des jouets, un ourson et un baladeur Sony.

Ces projets, dont les retombées sont ressenties par les détenus eux-mêmes, suscitent un sentiment de fierté dans les établissements et, ce qui est plus important encore, permettent de venir en aide à des personnes, comme la petite Jayla.

Voici une lettre provenant d'une nouvelle mère de famille d'accueil qui sait pertinemment ce que peut apporter la générosité. ■

Cher groupe de détenus,

Je m'appelle Marnie et je veux vous remercier.

Merci pour les cadeaux, les notes et la carte que vous avez envoyés à Jayla à Noël dernier. Vous ne pouvez pas savoir à quel point ils ont été appréciés. Noël aurait pu être triste pour elle, si vous et d'autres personnes n'en avaient pas fait une fête des plus réussies. Il y avait des cadeaux sous l'arbre, il y avait des gens qui s'occupaient d'elle, il y avait un souper de Noël et des gens avec qui le partager. Elle a eu un vrai Noël grâce à vous. Vous avez aidé à lui donner de l'espoir; je le sais parce que je l'ai vu dans ses yeux lorsqu'elle m'en a parlé. Je l'ai vue ranger soigneusement ses cadeaux dans sa nouvelle chambre. Je l'ai vue sourire, et j'aurais aimé que vous puissiez aussi la voir.

Jayla a maintenant une nouvelle famille, et je promets que nous ne la quitterons pas. Elle a de petits frères qui jouent avec elle aux capsules POG, des soeurs avec qui échanger des vêtements et se disputer, un grand frère pour la protéger et deux parents qui l'aiment déjà beaucoup.

Elle a également ses anciens amis et parents. Vous faites partie de ses amis.

Merci encore pour avoir donné à notre « nouvelle fille » de l'espoir et de la joie.

Marnie

Justice Restoratrice

Les solutions de rechange à l'incarcération constituent un sujet brûlant dans le milieu correctionnel, au moment même où les responsables du système de justice recherchent des façons nouvelles et améliorées pour s'occuper des délinquants.

La présidente d'un comité consultatif de citoyens (CCC) de la région de l'Atlantique a assisté, comme observatrice, à un atelier de médiation parrainé par le SCC et la CNLC et présenté par MOVE, un organisme communautaire à but non lucratif attaché aux principes de la justice réparatrice. Elle a ensuite écrit au Commissaire du SCC pour lui faire part de son expérience.

Dans sa lettre, Joanne Goodrich, présidente du CCC, établissement de Westmorland/bureau de libération conditionnelle du N.-B. et de l'Î.-P.-É., a signalé que « l'atelier a permis, de façon très efficace, de faire la distinction entre la justice punitive et la justice réparatrice et de mettre l'accent sur le dialogue entre la victime et le délinquant axé non pas sur le châtiment mais sur le dédommagement de la victime pour le préjudice social subi et sur la guérison. »

« Donner à un délinquant la possibilité de montrer qu'il assume la responsabilité de ses actes en reconnaissant l'infraction qu'il a commise et en demandant pardon à la victime n'est pas nécessairement une solution de rechange à l'incarcération mais cela peut s'avérer plus efficace que de lui faire passer des années en prison. »

Selon Joanne, des médiations de ce genre peuvent être efficaces dans les cas d'infractions de peu de gravité, comme les crimes contre la propriété et le vandalisme où aucune violence n'est intervenue. Mieux encore, ces médiations peuvent être menées avec le concours de bénévoles bien formés.

Dans les cas des crimes violents, des rencontres entre les victimes et les délinquants permettent souvent aux parties en présence d'exprimer leur douleur ou leur repentir et, pour ce qui est de la personne lésée, de pardonner à l'autre.

En qualité de membre d'un CCC, Joanne sait bien quel rôle et quelle responsabilité la collectivité peut assumer dans la prévention du crime. Elle connaît bien également la mentalité populaire voulant que le crime est quelque chose qui se règle entre le délinquant et l'État et que les infractions sont « réparées » par l'incarcération.

« Le processus de médiation semble toutefois mieux répondre aux besoins des trois parties touchées par un crime : la victime, le délinquant et la collectivité, et il permet à chacune de participer plus activement à la réparation du dommage causé par la perpétration d'une infraction contre une personne. La clé du succès de ce processus réside dans la responsabilisation. »

L'atelier a persuadé Joanne que « la médiation entre la victime et le délinquant constitue un outil très efficace pour redonner à la collectivité la responsabilité de la réconciliation sociale ». ■

Bonjour de ... l'Irlande

En février dernier, trois personnes du *Northern Ireland Prison Service* (services correctionnels de l'Irlande du Nord), soit MM. Ken Crompton, Geoff Huggins et Brian White, ont rendu visite au SCC, puis ont écrit une lettre au commissaire John Edwards pour lui transmettre leurs réactions à la suite de leur visite.

« Dès le départ, je tiens à dire que le Service correctionnel du Canada nous a fait une très bonne impression. Nous avons senti que, à tous les niveaux, le SCC a de solides valeurs, une ligne de conduite très précise et un profond sens de l'engagement. Cette impression a été renforcée par le personnel que nous avons rencontré dans les établissements et qui faisait preuve à la fois de compétence et d'enthousiasme à l'égard de son travail. »

Les visiteurs ont manifesté un intérêt pour le développement des aptitudes cognitives et les programmes à l'intention des toxicomanes.

Ils ont fait remarquer qu'il y avait « un cadre approprié d'imposition de la peine et de libération conditionnelle, qui fournit aux détenus un incitatif véritable à la participation aux programmes, que l'administration centrale possède un solide fonds de recherche qui démontre la justesse du travail effectué dans les établissements pénitenciers et dans la collectivité, et qu'un important programme a été mis sur pied pour faire en sorte que les animateurs reçoivent une solide formation avant d'être autorisés à exercer leurs fonctions. »

Les programmes à l'intention des toxicomanes du SCC ont également suscité l'intérêt des visiteurs, même si les prisons de l'Irlande du Nord ne connaissent pas le problème de l'utilisation de drogues par intraveineuse ni les tests obligatoires.

Cependant, les visiteurs ont admis être conscients de la possible nécessité de prendre des mesures préventives plus rigoureuses

Ils ont dit être étonnés que le SCC se servent d'armes à feu et de gaz. En Irlande du Nord, on ne fait pas usage d'armes à feu dans les établissements, si on ne tient pas compte du garde militaire armé qui se trouve à l'entrée des prisons. Les évasions sont «relativement rares », et on fait appel aux forces policières pour capturer les évadés.

« Il se peut que nous devions envisager l'utilisation de gaz dans l'avenir, même si ce changement est susceptible d'entraîner des répercussions majeures sur le plan culturel et politique. »

Les visiteurs se sont montrés sensibles aux restrictions financières imposées au SCC et ont également exprimé des inquiétudes au sujet de la double occupation des cellules.

Ils ont remercié le SCC de leur « visite très fructueuse » et ont fait part de leur désir de rendre la pareille au personnel du SCC dans l'avenir. ■

Russie

En novembre dernier, Mme Marietta Chudakova, professeure invitée à l'Université d'Ottawa, était la première personne de nationalité russe à visiter plus d'une prison au Canada.

Après sa visite, Mme Chudakova a envoyé une lettre au commissaire Edwards pour remercier le SCC de lui avoir fait visiter des établissements pénitentiaires canadiens.

Dans sa lettre, elle disait que sa visite lui avait fait une impression telle, sur le plan strictement humain, qu'elle en ressentait aujourd'hui encore les effets.

Elle y disait aussi que le pénitencier Millhaven l'avait beaucoup intéressée. « Millhaven est certes un modèle de prison contemporaine. J'ai vu qu'on y traitait humainement les gens qui, malgré les graves erreurs qu'ils ont commises, restent néanmoins des êtres humains. Le personnel de l'établissement m'a fortement impressionnée. »

Elle a ensuite félicité le commissaire Edwards et le personnel du SCC pour le travail qu'ils accomplissent au Canada.

« Le profond respect que je porte au Canada – pays qui a aboli la peine de mort il y a 25 ans et où les droits de tous les êtres humains, y compris les condamnés, sont respectés – est devenu encore plus profond après que je me suis familiarisée avec les activités de votre ministère portefeuille et après que j'ai pris conscience des efforts que vous fournissez pour la protection de la société. De plus, vous êtes capables de réduire les peines de sorte que les détenus ne purgent qu'une partie de leur peine en prison. Nous tentons de faire la même chose; cependant, notre système correctionnel n'est pas encore aussi élaboré. »

Elle termine sa lettre en espérant qu'elle aura l'occasion de rendre une nouvelle visite au SCC, et que le SCC pourra aider la Russie à améliorer son système correctionnel. ■

Les Bahamas

En février dernier, M. Philip Turner, directeur du Service des prisons des Bahamas, a rendu visite au SCC pour recueillir des renseignements en vue de la construction d'une nouvelle prison dans l'île de Grand Bahama, seconde île du pays pour l'importance démographique.

M. Turner venait au Canada pour la deuxième fois, sa première visite remonte à 1993 et avait pris la forme d'un séjour d'information de six mois. Lorsque le gouvernement des Bahamas a décidé de construire le nouvel établissement, le directeur du Service des prisons a voulu effectuer une nouvelle visite au Canada.

« C'est pour moi un honneur d'être de nouveau ici. J'ai convaincu d'autres responsables des services correctionnels de mon pays que la voie à suivre était la voie du Canada, a déclaré M. Turner. Je suis très heureux du sérieux que les autorités canadiennes accordent aux services correctionnels et stimulé par ce que je vois et par le soutien dont je profite. »

Le coordonnateur des visites internationales, M. Roe Royer, a déclaré que M. Turner a visité de nombreux établissements du SCC de même que le Collège du personnel de Kingston à sa dernière visite. Bien que sa deuxième visite a été plus courte que sa première, M. Turner a été en mesure de discuter d'une gamme de sujets avec des responsables du SCC.

Le directeur du Service des prisons des Bahamas a fait remarquer que les relations entre le Canada et son pays ne datent pas d'hier. « Elles remontent à 1969, lorsque nous avons demandé une aide technique au SCC et que quelqu'un est venu chez nous afin de nous conseiller sur les structures et les plans appropriés pour la réfection de nos prisons. »

Le Canada et les Bahamas sont tous deux membres du Commonwealth. M. Turner a insisté sur le fait que les deux pays comptent un grand nombre de lois très semblables et que, par voie de conséquence, beaucoup de dispositions législatives et de politiques régissant les services correctionnels se ressemblent dans les deux pays.

« Le Canada a réalisé des travaux très intéressants en recherche, qu'il s'agisse du programme de développement des aptitudes cognitives, de la gestion par unité, de la répartition du travail entre les responsables de la gestion des cas et des programmes de CORCAN qui sont tous excellents. » M. Turner a également déclaré que le Service correctionnel des Bahamas est impressionné par les programmes de formation et le soutien offerts au personnel du SCC.

« Il ne fait pas de doute que le Canada est considéré comme le chef de file mondial dans le domaine correctionnel. Les Bahamas aimeraient poursuivre leurs relations avec ce pays et continuer de partager leurs expériences. »

Pour plus de renseignements, prière de contacter Moe Royer, coordonnateur des visites internationales, au (613) 995-6799. ■

Résultats du sondage des CCC

La composition des comités consultatifs de citoyens (CCC) subit des changements, et ses membres s'intéressent plus que jamais aux affaires correctionnelles.

D'après un sondage qui a été mené récemment, 91 % des membres décrivent leur participation aux CCC comme une « expérience positive ».

Le sondage montre aussi que le profil des membres a changé : ils sont plus jeunes, ont un niveau de scolarité plus élevé que par le passé et les femmes sont de plus en plus nombreuses.

L'automne dernier, le comité national de direction des CCC a mené un sondage auprès de ses membres en vue de recueillir des données sur les membres, sur les points forts et les points faibles de l'organisation et sur ses besoins. Le dernier sondage remontait à 1991.

Au cours des dernières années, le nombre de CCC a beaucoup augmenté au Canada : on compte maintenant 64 comités et 420 membres.

Pour plus de détails, prière de communiquer avec Marie-France Leduc, coordonnatrice nationale des CCC, au (613) 992-8305. ■

Un printemps exempt de racisme

Le 21 mars marquait la Journée internationale de l'élimination du racisme et le personnel du SCC s'est joint aux festivités. À l'établissement Rockwood, les étudiants du Rockwood's Education Centre ont été invités à examiner les causes du racisme et à participer à des discussions, des essais, de la poésie et des expositions. De plus, un dîner pour le personnel et un tirage d'un livre pour les détenus ont été organisés. À l'AC, une visite de la communauté jamaïcaine par le biais de présentations orales et vidéos sur la vie en Jamaïque ainsi que des questions et réponses et une dégustation s'est tenu le 23 mai. Les participants ont ensuite été invités à un restaurant antillais. ■

Nouvelles normes pour les agents de correction

Sous un tonnerre d'encouragements, un candidat au Programme de formation des agents de correction effectue une dernière série d'accroupis et d'extensions. Après une pause, durant laquelle l'infirmière vérifie son pouls, il transporte un sac de 80 livres autour d'un jeu de pylônes. Voilà un autre candidat qui a réussi le TAPAC, le test d'aptitudes physiques de l'agent de correction.

« Ce n'est pas aussi facile que ça en a l'air sur le papier », dit, essoufflé mais content d'avoir réussi, Curtis Jones. « Mais une fois qu'on a commencé, on fait le tout très rapidement. »

Le TAPAC fait partie des exigences professionnelles justifiées (EPJ) pour les agents de correction. Cette nouvelle série de normes médicales et physiques fera en sorte que tous les agents de correction soient en bonne condition pour exercer leur emploi. Depuis le 1er janvier 1996, tous les candidats au PFAC doivent réussir le TAPAC avant d'être accepté comme recrues. Les agents de correction en poste auront jusqu'au 1er avril 2000 pour satisfaire aux exigences. Alors que les candidats doivent réussir le TAPAC du premier coup, les agents en poste auront trois chances à compter de 1998-1999.

Les premiers groupes de recrues ont subi le TAPAC dans la région de l'Ontario en avril. Jusqu'ici, 14 des 19 candidats qui ont subi le test l'ont réussi.

« Je n'ai pas fait grand-chose pour me préparer », affirme Josée, une des candidates qui a eu de la difficulté avec l'épreuve de traction. L'examinatrice du TAPAC, Suzanne Mackenzie, du Centre psychiatrique régional, lui a donné quelques conseils pour accroître sa force au niveau du haut du corps de façon à pouvoir réussir l'exercice lorsqu'elle présentera une nouvelle demande d'admission au programme. « Je vous verrai dans un an; je serai prête et je réussirai », a dit Josée en partant.

> «Les agents correctionnels pourront essayer le TAPAC et découvrir quelles sont leurs faiblesses," ... " Nous pourrons alors les conseiller et les aider sur la maniére de réussir ce test. »

Plusieurs femmes, dont Suzanne, ont réussi le TAPAC. Elles font partie d'un groupe d'agents de correction et d'autres bénévoles des établissements qui ont reçu une formation pour devenir des examinateurs régionaux du TAPAC. Ces examinateurs, qui ont tous réussi eux-mêmes le test, administrent celui-ci aux recrues et l'administreront dans l'avenir aux agents en poste. Ils conseilleront ces derniers sur la manière de se préparer pour le TAPAC. Une bonne préparation semble être le secret pour réussir ce test, qui sert à déterminer tant les capacités aérobiques que la force physique.

«Les agents correctionnels pourront essayer le TAPAC et découvrir quelles sont leurs faiblesses », selon Ron Stoltz, coordonnateur du TAPAC pour la région de l'Ontario. « Nous pourrons alors les conseiller et les aider sur la manière de réussir ce test. »

En général, les candidats et les examinateurs semblent reconnaître le bien-fondé des exigences médicales et physiques.

« Le test présente un défi, affirme Chris O'Reilly, un autre candidat qui a réussi le TAPAC. Mais c'est bien, puisqu'il est lié directement à l'emploi. »

D'autres partagent son avis. « Notre travail comporte un aspect physique, affirme Dave Wall, examinateur du TAPAC et agent de correction à l'etablissement de Collins Bay. Le TAPAC permet de déterminer si une personne a la capacité physique voulue pour occuper un poste d'agent de correction, mais cela n'en fera pas un agent correctionnel. La capacité physique n'est qu'un aspect; on peut, au moyen d'un encadrement, enseigner les autres aspects, mais ce n'est pas le cas des qualités physiques. » ■

Volume 21, N°2 **été 1996**

Entre Nous est publiée trimestriellement par la Direction des communications du Service correctionnel du Canada.

Rédacteur en chef - Les Shand
Conception graphique - Marie-France Leduc
Services de traduction - Secrétariat du ministère
Coordination des articles - Michele Sury
Impression - CORCAN (La Macaza)

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en mentionnant la source.

Faire parvenir vos commentaires ou soumissions à:
Let's Talk / Entre Nous
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A OP9

Tél.: (613) 943-8578
Téléc.: (613) 947-0091
Distribution: 1 (800) 665-8948

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1996

Imprimé sur du papier recyclé